

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 362  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

ÉCOLOGIE



PROGRAMME 362  
**Écologie**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Laurent PICHARD

*Sous-directeur à la direction du budget*

Responsable du programme n° 362 : Écologie

L'objectif de ce programme, dans le cadre du plan de relance, est de contribuer de façon décisive à la transition de l'économie : il incarne le choix d'une croissance durable et juste, d'une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO<sub>2</sub> et qui protège notre biodiversité. La France poursuit un objectif stratégique ambitieux à terme : devenir une grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.

En termes d'engagement, sur une enveloppe totale d'AE ouverts en 2021 et 2022 de 20,1 Md€, plus de 99 % ont été consommés à fin 2022. Un peu plus de la moitié ont donné lieu à décaissement (52 % soit 10,4 Md€ décaissés sur le programme ou transférés).

La rénovation énergétique constitue une première action majeure. Elle passe d'abord par une relance de l'investissement public dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec un objectif à destination à la fois du citoyen, de l'utilisateur et du contribuable : réduire la facture et l'empreinte énergétiques et améliorer le confort pour les usagers et les agents. La mise en œuvre de ces moyens, principalement par le biais d'appels à projets pour les bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, vise à cibler ceux qui seront à la fois les plus matures pour une mise en œuvre très rapide et les plus à même d'avoir un impact significatif sur les économies d'énergie attendues. Pour les bâtiments des collectivités, la mise en œuvre des moyens au niveau déconcentré favorise le déploiement des projets sur l'ensemble des territoires. Ensuite, l'amélioration de la qualité énergétique inclut un volet ciblé sur les logements privés, mais aussi un soutien à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à la rénovation énergétique des TPE/PME. Des mesures spécifiques destinées aux TPE, PME, artisans, commerçants et indépendants sont mises en œuvre pour accompagner leur engagement dans la transition écologique via la rénovation de leurs locaux.

La relance de l'investissement dans les infrastructures et mobilités vertes constitue un autre axe central de la relance de l'économie et de sa transformation vers une économie moins carbonée. Les infrastructures moins polluantes sont ainsi encouragées, avec une attention particulière portée sur les mobilités du quotidien : aménagements de réseaux cyclables, soutien au secteur ferroviaire et développement de transports collectifs constituent les trois piliers des nouvelles infrastructures financées dans le cadre du plan de relance. Le développement de la part modale des modes alternatifs à la route constitue un objectif en soi qui fait l'objet d'un suivi dédié. En outre, l'achat de véhicules propres est soutenu de façon accrue, grâce au bonus automobile et à la prime à la conversion. L'effort de renouvellement du parc automobile de l'État engagé dès 2020 est également amplifié et poursuivi sur ce programme (police nationale, gendarmerie, pénitentiaire et douanes), afin qu'il soit moins polluant. Il est attendu de l'ensemble de ces mesures une accélération de la réduction des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des véhicules neufs. Par ailleurs, pour répondre au besoin du maintien en bon état des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et d'être plus résilients, le programme « Écologie » intervient en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette action a pour objectif de réaliser des opérations de réparation écologique et d'aider les territoires et les filières dans leur transition écologique. Ces projets peuvent comprendre l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, des conurbations ou des barrages, des actions de désimperméabilisation et de désartificialisation. Un fonds en particulier finance des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. L'objectif de cette action est également d'aider les collectivités locales à construire plus dense en versant une prime aux maires accordant des permis de construire permettant de limiter l'artificialisation et l'étalement urbain. Si l'Outre-mer peut bénéficier de l'ensemble des mesures, une partie des moyens de cette action est spécifiquement consacrée à l'Outre-mer, au titre du renforcement des infrastructures antisismiques aux Antilles (en priorité les hôpitaux et bâtiments publics), ou encore de la modernisation des réseaux d'eau.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, il importe également d'accélérer la transition de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients : l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui se traduit notamment par le plan protéines, ou encore les demandes pour des produits

locaux, qui se retrouvent dans le développement d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes, ou encore au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), n'ont fait que confirmer ce besoin. L'effort d'investissement dans le renouvellement des agro-équipements ainsi que sur le secteur forestier vise à contribuer à une modernisation et une transformation durable du secteur ainsi qu'à la réduction de la pollution. Une attention particulière est enfin portée sur l'élevage et le bien-être animal. Le renforcement de la performance environnementale et sociale du secteur agricole s'étend aux activités de pêche et de culture marine, avec des mesures spécifiques intégrées à une action dédiée à la mer. Celle-ci vise également à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable, par une action ciblée sur la modernisation d'infrastructures et d'équipements portuaires ainsi que la flotte de navires des affaires maritimes.

Enfin, les moyens déployés par ce programme ont pour objectif d'appuyer le développement d'énergies et de technologies vertes : la stratégie hydrogène incarne cet investissement dans les énergies de demain ; cet appui se traduit aussi par le soutien apporté à des filières stratégiques telles que le nucléaire, l'aéronautique et l'automobile. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique passe aussi par la décarbonation de l'industrie, avec un accompagnement dans l'électrification et la transition vers l'utilisation de procédés moins énergivores par le biais d'appels à projets, ou encore le soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance**

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

### **OBJECTIF 2 : Assurer la transition énergétique des bâtiments publics**

INDICATEUR 2.1 : Economie d'énergie attendue

### **OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements**

INDICATEUR 3.1 : Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

### **OBJECTIF 4 : Développer la part des modes alternatifs à la route**

INDICATEUR 4.1 : Part modale des transports non routiers

### **OBJECTIF 5 : Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs**

INDICATEUR 5.1 : Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

## Objectifs et indicateurs de performance

**OBJECTIF****1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance****INDICATEUR****1.1 – Taux de consommation des crédits**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	80	100	99	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	57	80	75	Sans objet

**Commentaires techniques**

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le taux de consommation des AE est conforme à la prévision 2022 actualisée. Il témoigne de la rapidité de la mise en œuvre du plan France Relance et de la bonne exécution des dispositifs relance.

La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. Toutefois, dans un contexte notamment marqué par des tensions sur les approvisionnements, la réalisation par les ministères de certaines mesures ayant été plus longue que prévu, une sous-consommation a été observée en CP.

**OBJECTIF****2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics****INDICATEUR****2.1 – Economie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Opérations de rénovation thermique de l'État et de ses opérateurs	kWh	Sans objet	235 000 000	235 000 000	235 000 000	235 000 000
Opérations de rénovation thermique des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales	kWh	Sans objet	165 000 000	165 000 000	165 000 000	165 000 000

**Commentaires techniques****Précisions méthodologiques**

**Source des données :** Pour la fixation de l'objectif : dossiers de sélection des projets après instruction par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les préfets de région. Pour l'actualisation et le suivi de l'objectif : documents et outil de suivi entre, d'une part, les porteurs de projets et, d'autre part, la DIE et les préfets de région. Les économies d'énergie pour les opérations des collectivités locales n'ont pas pu être collectées.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie finale (gains exprimés en kWh) identifiées dans les dossiers des candidats. Il se prête à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée annuellement en fonction de l'évolution des projets, et à une mesure finale en fin de projet. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de la phase d'élaboration et de sélection des projets. Le suivi de l'indicateur et le maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les porteurs de projets, sont assurés au cours de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par l'État. Les résultats réels et l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être définitivement mesurés qu'après la mise en service effective des projets.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation thermique des bâtiments publics financée par le plan de relance a pour objectif de permettre la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État, de ses opérateurs, y compris des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres sociales et universitaires, en luttant contre leur obsolescence, le tout en adéquation avec les orientations de la politique immobilière de l'État, les schémas directeurs immobiliers régionaux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des administrations centrales et déconcentrées.

Les économies d'énergie prévues dans les projets immobiliers lauréats sont des gains sur la facture énergétique en kWh d'énergie finale, grâce aux travaux impactant directement et positivement la performance énergétique, selon trois types de mesures :

1. construction, rénovation et réhabilitation avec isolation extérieure ou intérieure (y compris changement d' huisseries et d'ouvrants) ;
2. changement de système de chauffage, de climatisation...
3. installation et changement de dispositifs électriques et d'éclairage, favorisant les baisses de consommations d'énergie.

La prévision d'économie d'énergie attendue est estimée de manière prudente. Elle est maintenue en 2022, la réalisation des chantiers ne conduisant pas à réviser à la baisse les objectifs.

La logique du programme repose sur des prévisions correspondant aux résultats attendus une fois l'ensemble des opérations réalisées. Le respect de ces objectifs fait l'objet d'un suivi par la DIE et les préfets de région au travers de l'outil de suivi, mais également dans le cadre du dispositif de suivi renforcé pour accompagner les projets complexes à enjeux.

## OBJECTIF

### 3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

## INDICATEUR

### 3.1 – Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'	Nb	Sans objet	2 200	20 000	23700	Non déterminé

#### Commentaires techniques

#### Précisions méthodologiques :

Source des données : Agence nationale de l'habitat (ANAH)

**Mode de calcul :** Le nombre de dossiers (propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires) s'étant vu accorder le bonus « sortie de passoire thermique » à l'appui d'un audit effectué avant travaux, parmi les dossiers validés durant l'année de référence.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation énergétique des logements privés contribue à l'atteinte de nos objectifs climatiques nationaux en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel, tout en permettant d'améliorer le confort thermique des logements et de réduire la facture énergétique des ménages.

En complément de l'achèvement de la transformation du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) en prime forfaitaire « MaPrimeRénov' », plusieurs mesures visant à massifier la rénovation énergétique des logements privés ont été engagées en 2021 : extension des forfaits MaPrimeRénov' aux propriétaires bailleurs et introduction de forfaits MaPrimeRénov' « rénovation globale » pour les travaux en logement individuel, introduction d'une aide destinée à l'ensemble des copropriétaires pour les travaux sur parties communes de copropriétés (MaPrimeRénov' « Copropriétés »), introduction de bonus valorisant la sortie des étiquettes énergétiques F et G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A et B (bonus « bâtiment basse consommation »).

En 2022, la valeur de l'indicateur couvre les bonus « sortie de passoire thermique » validés dans le cadre des forfaits MaPrimeRénov', de l'aide MaPrimeRénov' « Sérénité » (issue de l'aide « Habiter Mieux Sérénité ») et de l'aide MaPrimeRénov' « Copropriétés ». Cette valeur sous-estime le nombre de logements sortis de passoire thermique grâce aux aides MaPrimeRénov' car le bonus « sortie de passoire thermique » n'est pas systématiquement sollicité par les ménages concernés à l'appui d'un audit avant travaux.

À compter de 2023, l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi Climat & Résilience (obligation de réaliser un audit énergétique dans le cadre de la vente des logements en monopropriété classés F ou G notamment) et la mise en place d'une collecte des étiquettes DPE disponibles dans le cadre des forfaits « MaPrimeRénov' » permettront de renforcer le suivi du parc des passoires thermiques et de l'indicateur 3.1.

## OBJECTIF

### 4 – Développer la part des modes alternatifs à la route

## INDICATEUR

### 4.1 – Part modale des transports non routiers

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs	%	13,8	14,9	17,8	17,8	18,5
Part modale du transport ferroviaire dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	9,6	10,7	9,5	10,7	10
Part modale du transport fluvial dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	2	2	2,1	2,1	2,2
Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail	%	2,9	Non connu	4,2	4,2	4,6

#### Commentaires techniques

**Sources des données :** Bilan annuel des transports [1] en 2021 (daté d'octobre 2022) dont l'élaboration repose notamment sur le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable (CGDD). Il est rappelé que le bilan annuel portant sur l'année n est publié chaque année, au plus tôt à la fin du premier semestre de l'année n+1.



Ainsi, le Bilan annuel des transports en 2021 sera publié à la fin du second semestre de l'année 2023. Ce rythme de recueils et d'élaboration des données statistiques conduit à retenir des estimations à la date de publication du rapport annuel de performances (ici RAP 2022).

Les chiffres définitifs (consolidés) sont fournis dans la mesure du possible avec le projet annuel de performances de l'année suivante (ici PAP 2023, à l'été 2022) et commentés dans le rapport annuel de performances de l'année suivante (ici RAP 2022). Les données commentées dans le RAP 2022 sont donc celles de 2021.

Il est rappelé que les trafics aériens ont été exclus des transports intérieurs dans le calcul du premier sous-indicateur. Le ratio considéré est donc la part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs.

Enfin, la source des données du sous-indicateur relatif à la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail est l'enquête annuelle de recensement de la population (INSEE) dont la donnée définitive est dans la mesure du possible disponible à l'été de l'année n+1. La donnée 2022, non disponible à ce jour, sera donc reportée au RAP 2023. Pour l'année 2021, le recensement n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire, la donnée de réalisation n'est donc pas disponible.

[1] Nouvelle dénomination du rapport de la Commission des Comptes des Transports de la Nation, suite à la suppression de cette Commission.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Sous-indicateur 4.1.1 à 4.1.3 – Part modale des transports non routiers

Cet indicateur, créé en 2006, permet d'apprécier le rééquilibrage, pour le transport de voyageurs et de marchandises, vers les modes alternatifs à la route, ferroviaire et fluvial pour le fret et vers les transports collectifs pour les voyageurs.

Dans un contexte de reprise progressive de l'activité après la crise sanitaire et les confinements, le transport intérieur de voyageurs (y compris aérien) s'établit en 2021 à 866,1 milliards de voyageurs kilomètres, soit une augmentation de 15,6 % par rapport à 2020. Le transport intérieur de voyageurs (hors aérien) suit une évolution comparable avec une augmentation de 15,3 % par rapport à 2020. Les transports individuels en véhicules particuliers ont la hausse la plus faible avec +7 %, ils étaient aussi les moins impactés par la crise. Les transports collectifs voient une hausse de 25,7 % (après une baisse de 41,8 % de 2019 à 2020), le niveau 2021 se fixant à 137,9 milliards de voyageurs kilomètres loin des 189,5 milliards de voyageurs kilomètres de 2019. La part relative des transports collectifs terrestres gagne 1 point, passant de 13,8 % en 2020 à 14,9 % en 2021, ce qui reste encore loin des 17,9 % de 2019.

Même si une augmentation 2020/2021 est constatée pour tous les modes de transport, l'évolution 2019/2021 est de -13,1 %, les niveaux de trafic d'avant la crise n'ont donc pas été retrouvés.

De même, le transport terrestre de marchandises (hors oléoducs, hors VUL, y compris transit), est en augmentation de 3 % en 2021 après une baisse de 3,9 % en 2020. Cet impact est cependant inégal entre les modes, les plus fortes augmentations concernent le mode ferroviaire (+14,3 %) et le mode fluvial (+4 %), mais ces augmentations sont à nuancer au regard des baisses importantes de l'année 2020 (-7,7 % pour le mode ferroviaire et -11,4 % pour le mode fluvial). Le mode routier (poids lourds) voit lui une augmentation de 1,8 %, à comparer à la baisse de 3,3 % de l'année 2020.

Sur la période 2019-2021 :

- le transport de marchandises (hors oléoducs, hors VUL y compris transit) a diminué de 7,6 % ;
- en part relative, le mode ferroviaire passe de 10 % en 2019 à 10,7 % en 2021 et voit sa part totale augmenter de 9,8 % ;
- en part relative, le mode fluvial reste stable à 2 % entre 2019 et 2021, mais voit sa part totale diminuer de 8,1 % ;
- en part relative, le mode routier (poids lourds) passe de 89 % à 87,3 % entre 2019 et 2021, sa part totale diminuant de 8,1 %.

Pour l'année 2022, il est rappelé que les chiffres avancés sont encore des estimations dans l'attente de la publication du Bilan annuel des transports à paraître fin 2023. La part modale du transport ferroviaire devrait diminuer sous l'effet de la pandémie de Covid-19, et la part modale du transport fluvial resterait relativement stable.

### Sous indicateur 4.1.4 – Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail

Début 2020, à la veille de la crise sanitaire, l'indicateur de part modale du vélo pour les trajets domicile-travail publié par l'INSEE augmente de 21 % pour passer de 2,4 % en 2019 et 2018 à 2,9 % en 2020. La progression de cet indicateur est globalement inférieure à la projection qui prévoit un triplement de la part modale à l'horizon 2024 (de 2.1 à 6.3 % pour le motif domicile-travail).

Cette progression de part modale concerne particulièrement les communes-centres : début 2020, 6,0 % des actifs des communes-centres utilisent le vélo pour rejoindre leur lieu de travail, soit deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Selon l'INSEE, ce constat est notamment lié à l'augmentation des aménagements pour les cyclistes dans les grandes villes et le souci croissant de limiter la pollution.

L'absence d'enquête de recensement en 2021 pour cause de crise sanitaire ne permettra pas d'obtenir une valeur 2021 pour cet indicateur. L'enquête 2022 s'est effectuée normalement, permettant à nouveau le suivi de l'indicateur courant 2023. La valeur sera rapportée au RAP 2023.

La Plateforme nationale des fréquentations, administrée par l'association Vélo & Territoires, révèle un usage du vélo à +8 % en 2022 par rapport à 2021, et +31 % par rapport à 2019 (tous motifs de déplacement). Ces chiffres montrent que la croissance de la pratique du vélo, stimulée par la crise sanitaire, se pérennise au-delà.

## OBJECTIF

### 5 – Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

## INDICATEUR

### 5.1 – Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	gCO2/km	120,5	108,6	115	102,7	115

#### Commentaires techniques

Les chiffres portés dans le tableau s'entendent par rapport à la norme WLPT conforme à la décision d'exécution UE 2022-2087 de la Commission du 26 septembre 2022.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les émissions moyennes des voitures particulières neuves, stables autour de 120 g CO<sub>2</sub>/km en norme WLPT, ont augmenté ensuite pour se stabiliser en 2019 à 121 g CO<sub>2</sub>/km du fait notamment de la hausse des ventes de véhicules de gamme moyenne supérieure et supérieure, parmi lesquels, en particulier, les véhicules utilitaires de sport (« SUV »). Ces trois dernières années ont été marquées par une forte baisse des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures particulières neuves grâce d'une part, au durcissement du barème du malus, visant à maintenir son effet incitatif (baisse de son seuil de déclenchement de 5 g/km par an et relèvement de son plafond de montant de 10 000 € par an), et, d'autre part, à l'application de l'objectif européen contraignant de réduction des émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures particulières neuves s'appliquant aux constructeurs automobiles qui ont, combinés aux aides mises en place, entraîné notamment une forte augmentation des ventes de véhicules électrifiés.



## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Rénovation énergétique	6 143 439	72 847 132	552 821 765	7 438 893	639 251 228	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	2 880 985	6 216 444	655 102 333	454 200	664 653 962	0
03 – Décarbonation de l'industrie	7 395 551	123 145	480 104 448		487 623 145	0
04 – Économie circulaire et circuits courts			242 000 000		242 000 000	0
05 – Transition agricole	786 927		314 822 163		315 609 090	0
06 – Mer	725 094	20 100 000	42 741 732		63 566 827	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes	19 525 932	22 420 993	139 000 000 971 363 941		139 000 000 1 013 310 865	139 000 000
08 – Énergies et technologies vertes	-335 953		8 765 953	9 000 000	17 430 000	0
09 – Dotation régionale d'investissement	1 950		29 650 675		29 652 625	0
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>139 000 000</b>	<b>0</b>	<b>139 000 000</b>	<b>139 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+3 505 871 209 (hors titre 2)			+3 505 871 209	
Total des AE ouvertes		3 644 871 209 (hors titre 2)			3 644 871 209	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>37 123 925</b>	<b>121 707 713</b>	<b>3 297 373 010</b>	<b>16 893 093</b>	<b>3 473 097 741</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Rénovation énergétique	50 000 000 58 376 585	180 000 000 324 641 854	810 800 000 1 167 794 777	465 000 000 544 104 092	1 505 800 000 2 094 917 308	1 505 800 000
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	5 773 278 2 783 287	10 666 277 8 044 866	508 581 313 467 324 614	3 191 475 654 200	528 212 343 478 806 967	528 212 343
03 – Décarbonation de l'industrie	4 367 204	97 445	288 000 000 78 224 630		288 000 000 82 689 279	288 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			129 800 000 106 666 800		129 800 000 106 666 800	129 800 000
05 – Transition agricole	1 768 600 1 802 236		728 551 212 466 444 105		730 319 812 468 246 341	730 319 812
06 – Mer	634 569	15 410 000 16 405 145	79 740 000 68 586 345		95 150 000 85 626 059	95 150 000

## Écologie

Programme n° 362 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>						
<i>Consommation 2022</i>						
07 – Infrastructures et mobilité vertes	3 830 000 4 702 301	80 315 000 70 322 298	1 279 700 000 1 087 446 068		<b>1 363 845 000</b> <b>1 162 470 667</b>	1 363 845 000
08 – Énergies et technologies vertes	4 260 548		1 008 294 779 367 039 911	9 000 000	<b>1 008 294 779</b> <b>380 300 459</b>	1 008 294 779
09 – Dotation régionale d'investissement	1 950		47 450 000 152 744 470		<b>47 450 000</b> <b>152 746 420</b>	47 450 000
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>61 371 878</b>	<b>286 391 277</b>	<b>4 880 917 304</b>	<b>468 191 475</b>	<b>5 696 871 934</b>	<b>5 696 871 934</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+2 334 610 508 (hors titre 2)			+2 334 610 508	
Total des CP ouverts		8 031 482 442 (hors titre 2)			8 031 482 442	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>76 928 679</b>	<b>419 511 608</b>	<b>3 962 271 721</b>	<b>553 758 292</b>	<b>5 012 470 300</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>						
<i>Consommation 2021</i>						
01 – Rénovation énergétique	10 000 000 172 938 960	3 700 000 000 938 519 481	2 585 000 000 2 656 310 180	1 367 857 809	6 295 000 000	<b>6 295 000 000</b> <b>5 135 626 429</b>
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	1 000 000 4 563 426	35 000 000 15 577 779	1 184 000 000 956 551 825	4 359 000	1 220 000 000	<b>1 220 000 000</b> <b>981 052 030</b>
03 – Décarbonation de l'industrie	11 098 039		1 000 000 000 504 901 961		1 000 000 000	<b>1 000 000 000</b> <b>516 000 000</b>
04 – Économie circulaire et circuits courts			500 000 000 246 000 000		500 000 000	<b>500 000 000</b> <b>246 000 000</b>
05 – Transition agricole	10 000 000 11 568 841		1 114 000 000 916 500 382		1 124 000 000	<b>1 124 000 000</b> <b>928 069 223</b>
06 – Mer	5 000 000 918 919	25 000 000 4 940 857	220 000 000 221 812 392		250 000 000	<b>250 000 000</b> <b>227 672 168</b>
07 – Infrastructures et mobilité vertes	8 022 664	205 000 000 127 606 732	3 402 000 000 3 088 366 022		3 607 000 000	<b>3 607 000 000</b> <b>3 223 995 418</b>
08 – Énergies et technologies vertes	16 027 913		3 720 000 000 1 871 612 028	30 000 000	3 720 000 000	<b>3 720 000 000</b> <b>1 917 639 941</b>
09 – Dotation régionale d'investissement			600 000 000 600 199 841		600 000 000	<b>600 000 000</b> <b>600 199 841</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>26 000 000</b>	<b>3 965 000 000</b>	<b>14 325 000 000</b>	<b>0</b>	<b>18 316 000 000</b>	<b>18 316 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>225 138 761</b>	<b>1 086 644 849</b>	<b>11 062 254 631</b>	<b>1 402 216 809</b>		<b>13 776 255 050</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Rénovation énergétique	5 000 000 61 733 965	1 633 000 000 89 022 886	1 187 300 000 749 330 971	324 684 467	2 825 300 000	2 825 300 000 1 224 772 289
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	500 000 1 531 396	10 000 000 1 432 142	406 000 000 332 920 020	4 159 000	416 500 000	416 500 000 340 042 558
03 – Décarbonation de l'industrie	1 565 296		281 000 000 82 353 520		281 000 000	281 000 000 83 918 816
04 – Économie circulaire et circuits courts			84 000 000 68 000 000		84 000 000	84 000 000 68 000 000
05 – Transition agricole	5 000 000 9 878 947		385 000 000 320 394 838		390 000 000	390 000 000 330 273 785
06 – Mer	830 000 655 780	3 000 000 3 429 007	40 930 000 48 346 607		44 760 000	44 760 000 52 431 394
07 – Infrastructures et mobilité vertes	3 516 359	81 715 000 65 168 868	1 218 200 000 1 237 141 183		1 299 915 000	1 299 915 000 1 305 826 410
08 – Énergies et technologies vertes	10 955 691		898 700 000 215 273 154	30 000 000	898 700 000	898 700 000 256 228 845
09 – Dotation régionale d'investissement			323 800 000 148 136 868		323 800 000	323 800 000 148 136 868
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>11 330 000</b>	<b>1 727 715 000</b>	<b>4 824 930 000</b>	<b>0</b>	<b>6 563 975 000</b>	<b>6 563 975 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>89 837 433</b>	<b>159 052 904</b>	<b>3 201 897 161</b>	<b>358 843 467</b>		<b>3 809 630 964</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	225 138 761	0	37 123 925	89 837 433	61 371 878	76 928 679
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	224 086 900	0	36 527 075	89 364 926	61 371 878	76 118 901
Subventions pour charges de service public	1 051 862	0	596 850	472 508	0	809 778
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 086 644 849	0	121 707 713	159 052 904	286 391 277	419 511 608
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 086 644 849	0	121 734 275	159 052 904	286 391 277	419 538 170
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	-26 562	0	0	-26 562
Titre 6 – Dépenses d'intervention	11 062 254 631	139 000 000	3 297 373 010	3 201 897 161	4 880 917 304	3 962 271 721
Transferts aux ménages	2 058 307 218	0	835 347 502	1 115 907 218	925 250 000	1 234 587 502
Transferts aux entreprises	4 006 740 277	0	1 503 859 074	916 109 724	2 394 910 278	1 300 229 848
Transferts aux collectivités territoriales	1 937 839 599	0	472 689 726	444 221 598	559 382 833	604 079 578
Transferts aux autres collectivités	3 059 367 537	139 000 000	485 476 708	725 658 621	1 001 374 193	823 374 793
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 402 216 809	0	16 893 093	358 843 467	468 191 475	553 758 292
Dotations en fonds propres	1 402 114 561	0	16 893 093	358 741 219	468 191 475	553 758 292
Dépenses de participations financières	102 248	0	0	102 248	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>139 000 000</b>			<b>5 696 871 934</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+3 505 871 209			+2 334 610 508	

## Écologie

Programme n° 362 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
<b>Total*</b>	<b>13 776 255 050</b>	<b>3 644 871 209</b>	<b>3 473 097 741</b>	<b>3 809 630 964</b>	<b>8 031 482 442</b>	<b>5 012 470 300</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2022		3 389 757 634		2 860 478 008				
<b>Total</b>		<b>3 389 757 634</b>		<b>2 860 478 008</b>				

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/01/2022		114 230 008						
25/01/2022		104						
<b>Total</b>		<b>114 230 112</b>						

## DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022						291 316 537		295 567 500
27/06/2022								180 000 000
02/12/2022						5 300 000		50 300 000
<b>Total</b>						<b>296 616 537</b>		<b>525 867 500</b>

## LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022		298 500 000						
<b>Total</b>		<b>298 500 000</b>						

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>3 802 487 746</b>		<b>2 860 478 008</b>		<b>296 616 537</b>		<b>525 867 500</b>



## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		639 251 228	0 639 251 228		1 505 800 000 2 094 917 308	1 505 800 000 2 094 917 308
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		664 653 962	0 664 653 962		528 212 343 478 806 967	528 212 343 478 806 967
03 – Décarbonation de l'industrie		487 623 145	0 487 623 145		288 000 000 82 689 279	288 000 000 82 689 279
04 – Économie circulaire et circuits courts		242 000 000	0 242 000 000		129 800 000 106 666 800	129 800 000 106 666 800
05 – Transition agricole		315 609 090	0 315 609 090		730 319 812 468 246 341	730 319 812 468 246 341
06 – Mer		63 566 827	0 63 566 827		95 150 000 85 626 059	95 150 000 85 626 059
07 – Infrastructures et mobilité vertes		139 000 000 1 013 310 865	0 1 013 310 865		1 363 845 000 1 162 470 667	1 363 845 000 1 162 470 667
08 – Énergies et technologies vertes		17 430 000	0 17 430 000		1 008 294 779 380 300 459	1 008 294 779 380 300 459
09 – Dotation régionale d'investissement		29 652 625	0 29 652 625		47 450 000 152 746 420	47 450 000 152 746 420
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>139 000 000</b>	<b>139 000 000</b>	<b>0</b>	<b>5 696 871 934</b>	<b>5 696 871 934</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+3 505 871 209	+3 505 871 209		+2 334 610 508	+2 334 610 508
Total des crédits ouverts	0	3 644 871 209	3 644 871 209	0	8 031 482 442	8 031 482 442
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>3 473 097 741</b>	<b>3 473 097 741</b>	<b>0</b>	<b>5 012 470 300</b>	<b>5 012 470 300</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+171 773 468	+171 773 468		+3 019 012 142	+3 019 012 142

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	139 000 000	139 000 000	0	5 696 871 934	5 696 871 934
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>139 000 000</b>	<b>139 000 000</b>	<b>0</b>	<b>5 696 871 934</b>	<b>5 696 871 934</b>

## ■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

### Lois de finances rectificatives

298,5 M€ en AE ont été ouverts en LFR de fin de gestion, pour traduire des redéploiements au sein du plan France Relance, permettant notamment de renforcer les mesures de soutien à la demande en véhicules propres, de densification et renouvellement urbains, de rénovation des équipements sportifs et la dotation régionale d'investissement.

### Décrets de transfert

70 M€ d'AE et 150 M€ de CP ont été transférés du P362 au programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux.

7,5 M€ de CP ont été transférés du P362 au programme 123 « Conditions de vie outre-mer » pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux dans les territoires d'Outre-mer.

Ont été transférés du P362 au programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » :

-20,3 M€ en AE et 13,1 M€ en CP pour financer des mesures liées à la biosécurité et au bien-être animal ;

-5,3 M€ en AE et CP pour financer les actions du plan de lutte contre les captures accidentelles de cétacés.

186 M€ en AE et 335 M€ en CP ont été transférés du P362 au programme 190 « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » pour financer la recherche aéronautique portée par le Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC).

15 M€ en AE et CP ont été transférés du P362 au programme 203 « Infrastructures et services de transports » pour financer des dépenses dans le secteur du ferroviaire.

*Dépenses pluriannuelles*

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>3 644 871 209</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>8 031 482 442</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>3 473 097 741</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>5 012 470 300</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>48 408 514</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>3 971 470 300</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>123 364 953</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>1 041 000 000</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>10 313 746 845</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>-3 686 902</b>					
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 10 310 059 943</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>3 971 470 300</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>6 338 589 643</b>	
AE engagées en 2022 (E2) <b>3 473 097 741</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>1 041 000 000</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>2 432 097 741</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 8 770 687 384</b>	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>3 556 000 000</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>5 214 687 384</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La présentation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir des engagements non couverts au 31/12/2022 (P6) repose sur l'estimation, conventionnelle, d'un montant de CP 2023 mobilisés pour couvrir des engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) qui correspond aux crédits ouverts en loi de finances initiale pour 2023. L'estimation de ce qui correspond à des restes à payer fin 2023 pourra évoluer et être constatée à un niveau inférieur en fin d'année, notamment en fonction du rythme de consommation des CP qui ont fait l'objet d'un report de 2022 sur 2023.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Rénovation énergétique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Rénovation énergétique		639 251 228	0 <b>639 251 228</b>	1 505 800 000 2 094 917 308		<b>1 505 800 000</b> <b>2 094 917 308</b>

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales, des logements sociaux, des logements privés et des locaux des TPE/PME.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		6 143 439	50 000 000	58 376 585
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 376 289	50 000 000	57 566 807
Subventions pour charges de service public		767 150		809 778
Titre 5 : Dépenses d'investissement		72 847 132	180 000 000	324 641 854
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		72 873 694	180 000 000	324 668 416
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-26 562		-26 562
Titre 6 : Dépenses d'intervention		552 821 765	810 800 000	1 167 794 777
Transferts aux ménages		463 800 000	561 600 000	865 200 000
Transferts aux entreprises		43 500 000	56 450 000	37 465 834
Transferts aux collectivités territoriales		45 090 831	158 750 000	242 670 628
Transferts aux autres collectivités		430 934	34 000 000	22 458 315
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		7 438 893	465 000 000	544 104 092
Dotations en fonds propres		7 438 893	465 000 000	544 104 092
<b>Total</b>		<b>639 251 228</b>	<b>1 505 800 000</b>	<b>2 094 917 308</b>

#### Rénovation thermique des bâtiments publics

- Rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de ses opérateurs

Dans le cadre de l'appel à projets pour le volet rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, 2,7 Md€ d'AE et 1 192 M€ de CP ont été ouverts en LFI 2021, puis 729 M€ en LFI 2022 : cette enveloppe a vocation à financer 4 214 projets sélectionnés par le Premier ministre lors d'une conférence nationale de l'immobilier public le 14 décembre 2020.

Avec plus de 16 000 marchés notifiés dès 2021, pour plus de 2,4 Md€, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a atteint son objectif d'engagement de la quasi-totalité des marchés sur la première année du plan.

Au 31 décembre 2022, la consommation cumulée sur le BOP de la DIE s'élève à 2 6414,6 M€ en AE et 1 434,8 M€ en CP dont 947,1 M€ au titre de 2022, répartie comme suit :

- consommation des UO ministérielles (hors MESRI) et régionales pour l'État et autres établissements publics nationaux : 1 436,9 M€ en AE et 739,7 M€ en CP;
- consommation des deux UO du MESRI pour les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires et scolaires : 1 177,6 M€ en AE et 695,1 M€ en CP.

La consommation des crédits a connu une nette accélération au cours du dernier trimestre 2022, la consommation de CP passant de 584,5 M€ au 3 octobre à 947,1 M€ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 62 %, traduisant une accélération des projets immobiliers.

La DIE poursuivra son action en 2023 auprès du réseau pour s'assurer du bon déroulement des programmes conformément aux objectifs calendaires, énergétiques et budgétaires fixés.

- **Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales**

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités du bloc communal et des départements. La rénovation énergétique est entendue au sens large, en permettant ainsi la modernisation des systèmes de production d'énergie, de chauffage ou d'éclairage, ainsi que les opérations d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement.

Le dispositif rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales, initialement doté de 950 M€ en AE en 2021 et de 120 M€ en CP en LFI 2022, a bénéficié de 324 M€ de ressources supplémentaires, en CP, issus de reports depuis l'exercice précédent. Il a donné lieu à la consommation de 205 M€ en CP : 55,7 M€ ont été consommés au titre du bloc départemental, et 149,7 M€ au titre du bloc communal. Par ailleurs, un reliquat de 4,9 M€ d'AE non engagées en 2021 avaient été reportées, et 3,4 M€ ont pu être engagés en 2022.

Une erreur d'imputation est à signaler pour Wallis et Futuna. Les crédits de la dotation de rénovation énergétique des bâtiments du bloc communal (« DSIL RT ») avaient été enregistrés en catégorie 51, et considérés comme immobilisations au lieu de transferts aux collectivités territoriales (catégorie 63).

Au 31 décembre 2022, 46 % des CP ouverts pour l'exercice 2022 ont été consommés. S'agissant de dotations de soutien à l'investissement local des collectivités, deux facteurs expliquent ce niveau de consommation :

- d'une part, un facteur conjoncturel puisque le rythme de décaissement est fortement dépendant de la conjoncture : des difficultés dans l'approvisionnement et la livraison de matières premières et le contexte de hausse des prix ont, notamment, retardé l'avancée de certains chantiers ;
  - d'autre part, une tendance structurelle à la sous-consommation observée sur l'ensemble des dotations de soutien à l'investissement.
- **Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : 50 M€ en AE et 37,75 M€ en CP en 2022**

Le dispositif « **Rénovation énergétique des équipements sportifs** » a bénéficié d'un abondement de 50 M€, gagé dans le cadre des redéploiements internes au plan de relance, afin d'atteindre une enveloppe totale de 100 M€ sur la durée du plan de relance.

50 M€ d'AE et 12,75 M€ de CP ont ainsi été mis à disposition du ministère et de l'Agence nationale du sport au titre de ce réabonnement, pour une consommation en 2022. 25 M€ de CP ont également été consommés au titre du solde de la première dotation allouée en 2021. L'utilisation par l'opérateur est détaillée dans la partie dédiée.

La dotation totale de cette mesure, sur 2021 et 2022, s'élève ainsi à 100 M€ pour une consommation totale de 100 M€ en AE et 62,75 M€ en CP. Les 37,25 M€ en CP restants sont ouverts en LFI 2023.

**Aide à la rénovation énergétique des logements privés :**

### **MaPrimeRénov' – 245,1 M€ d'AE et 818 M€ de CP en 2022**

Créée par la loi de finances pour 2020 en remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE), la prime forfaitaire « MaPrimeRénov' » versée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), participe au financement de travaux de rénovation énergétique réalisés par des ménages propriétaires occupants ou bailleurs.

En 2020, la prime était versée par l'ANAH aux seuls ménages propriétaires occupants aux revenus très modestes et modestes, en remplacement du CITE et de l'aide « Habiter Mieux Agilité » de l'Agence. En 2021, le CITE a été définitivement supprimé et les propriétaires occupants aux revenus intermédiaires ont été intégrés au dispositif.

Dans le cadre du plan de relance, le dispositif a été ouvert aux propriétaires occupants aux revenus supérieurs (en janvier 2021) puis aux propriétaires bailleurs (en juillet 2021). Le plan de relance a également permis d'introduire des forfaits « rénovation globale », un forfait « assistance à la maîtrise d'ouvrage », ainsi que des bonus valorisant la sortie des étiquettes énergétiques F et G (bonus « sortie de passoire énergétique ») et l'atteinte des étiquettes A et B (bonus « bâtiment basse consommation »)

En 2022, 245,1 M€ d'AE et 818 M€ de CP issus du programme 362 ont été mis à la disposition de l'ANAH au titre du dispositif MaPrimeRénov', en complément des crédits issus du programme 174 (2 031,3 M€ en AE et 1 283,7 M€ en CP) et du report de 61,4 M€ d'AE issues du programme 362 mises à la disposition de l'Agence en 2021. Au cours de l'exercice 2022, 605 669 dossiers MaPrimeRénov' ont été validés par l'ANAH et 532 875 primes ont été versées aux ménages.

### **MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux de l'Anah : 218,7 M€ en AE et 47,2 M€ en CP**

Le plan de relance 2021-2022 a permis le lancement d'une nouvelle aide à la rénovation des copropriétés et le renforcement des plans nationaux portés par l'Anah :

- MaPrimeRénov' Copropriétés est une aide unique distribuée par l'Anah aux syndicats de copropriétaires pour le financement des travaux de rénovation globale sur les parties communes qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique (35 % minimum de gain énergétique après travaux). L'ensemble des copropriétés composées d'au moins 75 % de lot d'habitation principale et immatriculées au registre national des copropriétés peut bénéficier de cette aide. Elle permet de simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, elle a remplacé le programme « Habiter Mieux Copropriétés » dans la dynamique d'harmonisation des aides à la rénovation énergétique afin de favoriser une plus grande lisibilité pour les Français. Elle est instruite par les délégations locales de l'Anah et les collectivités territoriales délégataires des aides à la pierre de type 3. Elle permet aux syndicats de copropriétés d'obtenir un accompagnement technique et méthodologique ainsi qu'une aide financière aux travaux. Le Plan de relance a permis d'ouvrir dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 ce dispositif à l'ensemble des syndicats de copropriétés, soit 9,7 millions de logements collectifs en France (répartis dans 740 000 copropriétés représentant 26 % du parc résidentiel national). En effet, le programme « Habiter Mieux Copropriétés » n'était destiné, avant la réforme de l'aide dans le cadre du Plan de relance, qu'aux seules copropriétés présentant un taux d'impayés importants ou situées en quartier d'intervention ANRU.

La mise en œuvre de MaPrimeRénov' Copros a également permis la création d'une prime « sortie de passoire thermique » (500 euros par logement en cas de sorties après travaux des étiquettes F ou G) et d'une prime « BBC » en cas d'atteinte d'un niveau de performance énergétique particulièrement élevé (500 euros par logement en cas d'atteinte de l'étiquette A ou B après travaux) et l'octroi d'une prime de 3 000 euros par logement pour certaines copropriétés fragiles ou en difficulté.

- Intensification des plans nationaux portés par l'Anah : l'Anah déploie et anime le « Plan Initiative Copropriétés » en faveur du redressement et du traitement des copropriétés dégradées ou en difficultés et développe dans ce cadre de nouveaux outils d'intervention et de financement ou de soutien à l'ingénierie.

Cette action gouvernementale portée par l'Agence est massifiée grâce au Plan national de relance et de résilience. Les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites villes de Demain » sont également soutenus, notamment dans les villes moyennes et de moins de 20 000 habitants, pour la requalification et la revitalisation des centres anciens dégradés.



Les versements de l'État à l'Anah depuis le programme 362, en AE comme en CP, sont établis à partir des besoins exprimés par le conseil d'administration de l'Anah lors du vote de son budget. Ces besoins sont dimensionnés sur la base des clés de décaissement des dispositifs de l'Anah, ce qui explique que la consommation des CP, qui se fait progressivement sur plusieurs années, soit plus lente que celle des AE.

### **MaPrimeRénov' - Communication autour des métiers de la rénovation : 5 M€ de CP**

Sur 2 ans, 10 M€ au total ont été consacrés au financement d'actions de communication autour des métiers de la rénovation. L'intégralité des crédits a été consommée.

L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), sous impulsion du ministre délégué chargé du logement, a mis en place avec les professionnels une vaste campagne de mobilisation et d'attractivité des métiers du BTP et de la rénovation énergétique des bâtiments qui a été déployée tout au long de l'année 2022. La campagne a généré 350 000 visiteurs uniques sur la page dédiée du site France-renov.gouv.fr et, via un mécanisme de rappel, orienter environ 200 personnes par mois vers des formations adaptées dans leur territoire. Ces personnes étaient à 70 % des jeunes, principale cible du dispositif. En outre, la co-construction de la campagne avec les professionnels a permis de mobiliser les acteurs territoriaux de la formation et de la filière autour de messages communs.

### **Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique : 2,5 M€ en AE et 19,5 M€ en CP**

La mesure « Entreprises engagées pour la transition écologique » est divisée en 2 volets, dont l'un a soutenu les entreprises offreuses de solutions de transition écologique (EETE Innovation) et l'autre les entreprises en demandes de solution de transition écologique (Tremplin pour la transition écologique des PME).

Le volet « EETE Innovation » a permis de financer 230 start-up avec des tickets de 100 k€ par entreprise pour les aider à développer leur innovation et accélérer la mise sur le marché de celle-ci.

Le volet tremplin pour la transition écologique des PME a permis d'engager des petites et très petites entreprises dans des premières actions « quick-win » de transition écologique. Avec près de 2500 bénéficiaires en un an, il a fait preuve de son efficacité comme dispositif d'appel de l'ADEME permettant de toucher une cible nouvelle de TPE et PME. Le but était à la fois de massifier et d'attirer ces cibles vers des démarches plus avancées.

### **Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception des PME : 11 M€ en AE et 10,5 M€ en CP**

Le pack « Écoconception » mis en place comprenait 3 volets d'aides très performants. Après un démarrage relativement lent de la mesure, près de 1000 projets ont finalement été financés.

## **ACTION**

### **02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		664 653 962	0 664 653 962		528 212 343 478 806 967	528 212 343 478 806 967

L'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisation » recouvre les activités en faveur de la reconquête de la biodiversité sur nos territoires et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

L'objectif est le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter plus facilement aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 880 985	5 773 278	2 783 287
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 054 985	5 773 278	2 783 287
Subventions pour charges de service public		-174 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		6 216 444	10 666 277	8 044 866
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 216 444	10 666 277	8 044 866
Titre 6 : Dépenses d'intervention		655 102 333	508 581 313	467 324 614
Transferts aux entreprises		236 365 102	72 834 287	97 835 004
Transferts aux collectivités territoriales		359 995 268	232 342 833	191 940 867
Transferts aux autres collectivités		58 741 964	203 404 193	177 548 743
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		454 200	3 191 475	654 200
Dotations en fonds propres		454 200	3 191 475	654 200
<b>Total</b>		<b>664 653 962</b>	<b>528 212 343</b>	<b>478 806 967</b>

**Fonds de recyclage des friches - Friches recyclées ou mobilisées dans le cadre de projet d'aménagement urbain ou situées en cœur de ville et appui aux outils d'accompagnements CEREMA : 379,4 M€ en AE et 137,7 M€ en CP**

Le fonds friches favorisant la réalisation des opérations de recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de villes ou de requalification de friches industrielles, a fait l'objet de 3 éditions d'appels à projets entre 2021 et 2022 qui ont conduit à la sélection de 1 382 projets lauréats. Ces projets doivent permettre de recycler environ 3 375 ha de friches et générer près de 6 700 000 m<sup>2</sup> de surfaces de logements (dont plus d'un tiers de logements sociaux), plus de 4 850 000 m<sup>2</sup> de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie...) et plus de 4 079 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics. L'objectif était un engagement de l'ensemble des crédits avant fin 2022, dans le respect du calendrier du plan France Relance.

L'ensemble des objectifs 2021 et 2022 a été atteint, les conventions ont toutes été engagées avec la consommation de la totalité de l'enveloppe d'autorisation d'engagement avant fin 2022 que cela soit pour le volet « Ademe » ou le volet « appels à projets régionaux ».

**Fonds de recyclage des friches - Enveloppe anciens sites industriels pollués à responsable défaillant : 37 M€ en AE et 16,4 M€ en CP**

Ce dispositif sous la responsabilité de l'ADEME vise à soutenir la reconquête des friches polluées au bénéfice de la lutte contre l'artificialisation des sols. Il soutient par une aide les projets de reconversion de friches portant sur d'anciens sites industriels ou miniers (catégorie ICPE) nécessitant une réhabilitation et/ou une restauration des milieux impactés pour assurer la compatibilité avec l'usage futur ou pour permettre un usage sans conséquence en impacts sur les milieux demandant un aménagement spécifique. Les projets ont été sélectionnés dans le cadre de deux appels à projets (AAP) successifs en 2020 et 2021.

Ce dispositif a été un très grand succès. Initialement doté de 40 M€ pour l'ADEME, celui-ci a d'abord été porté à 60 M€ puis 69 M€ dans un second temps. L'intégralité des fonds ont été engagés et la pérennisation de ce fonds a été annoncée par le Président de la République. Le fonds vert financera ce dispositif en 2023.

### **Aide à la relance de la construction durable (aide aux maires densificateurs) : 184,3 M€ en AE et 135,9 M€ en CP**

L'aide à la relance de la construction durable (ARCD) a pour objet de soutenir les communes dans leur effort de production d'une offre de logement sobre en matière de consommation foncière, en contribuant financièrement au développement des équipements publics, infrastructures et autres aménagements d'aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le dispositif a évolué entre 2021 et 2022 pour tenir compte des recommandations de la commission « Rebsamen » pour la relance durable de la construction de logements dont un premier rapport a été remis en septembre 2021. Il a été recentré sur les communes en zones tendues et il a été territorialisé avec la mise en place des contrats de relance du logement encadrant l'octroi de l'aide 2022. Les contrats signés entre les préfets de département, l'EPCI et/ou les communes, fixaient par commune, pour la période de septembre 2021 à août 2022, un objectif de production de logements qui déclenchait le bénéfice de l'aide en cas d'atteinte et un sous-objectif de logements éligibles à l'aide (PC/DP d'au moins 2 logements et de densité minimale de 0,8) qui plafonnait le montant d'aide à verser aux communes. Une aide de 1500 € était octroyée par logement éligible autorisé, bonifiée à 2000 € pour les logements créés issus d'opération de transformation de bureaux.

Cette aide a été accordée au bénéfice des communes qui ont atteint au moins 100 % de leur objectif « tous logements ». Un assouplissement des contrats d'ARCD 2022 a été décidé fin 2022 afin de verser une aide aux communes proches d'atteindre leur objectif. Des instructions ont été données aux préfets de département en janvier 2023 autorisant des aides minorées aux communes qui ont atteint au moins 85 % de leur objectif dans la limite d'une enveloppe maximale de 6,9 M€. A cela, s'ajoutent des aides 2021 payées en 2022 (409 k€) et des compléments d'aide 2021 engagés et payés sur l'exercice 2022 pour un total de 2,9 M€ à la suite de recours gracieux.

Au 31 décembre 2022, 132,6 M€ d'aide ont été versés sur les 181,5 M€ d'aide prévisionnelle engagés juridiquement. Alors que 1070 communes étaient engagées dans un contrat de relance, moins de la moitié ont atteint leur objectif et effectivement bénéficié de l'aide, ce qui montre que les objectifs étaient ambitieux et difficiles à atteindre pour certaines communes. Compte tenu des prévisions de sous-exécution et des désengagements qui en découlent, une réduction de 40 M€ de l'enveloppe initiale de 185 M€ a été actée donnant lieu à un redéploiement vers d'autres mesures.

L'ARCD, après la mise en place de l'aide réduite pour les communes qui ont atteint au moins 85 % de leur objectif déclenchant l'aide (en cours d'instruction par les préfets) devrait finalement bénéficier à environ 530 communes, pour un peu plus de 122 000 logements éligibles, soit au total près de 141 M€ d'aides.

### **Restauration écologique : 7,6 M€ en AE et 23,1 M€ en CP**

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la restauration écologique sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	Enveloppe plan de relance actualisée	AE programmées en 2022	CP programmés en 2022	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
<b>Restauration écologique</b>	128 237 554	7 198 338	32 136 590	7 355 753	23 130 553	128 219 616	37 331 181
<i>Services déconcentrés</i>	21 017 554	2 562 338	8 500 917	2 719 753	3 368 348	20 999 616	8 885 249
<i>EDF</i>	80 000 000	0	7 817 473	0	3 944 005	80 000 000	6 154 532
<i>Agences de l'eau</i>	7 900 000	0	5 454 500	0	5 454 500	7 900 000	7 272 700
<i>OFB</i>	19 320 000	4 636 000	10 363 700	4 636 000	10 363 700	19 320 000	15 018 700

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : Les engagements ont représenté 2,7 M€ et 3,4 M€ de CP ont été décaissés, soit 21 M€ d'AE et 8,9 M€ de CP cumulés depuis 2021. L'écart en AE avec le montant global de l'enveloppe actualisée résulte de retraits d'engagement. 297 projets ont été engagés depuis 2021, dont 30 sont terminés à fin 2022 et présentent des thématiques très diverses comme par exemple la restauration de la

continuité écologique et de la trame verte et bleue (TVB), la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration de zones humides, de prairies sèches, d'habitats de diverses espèces ou encore la lutte contre l'érosion du littoral. Il a été procédé en cours de gestion 2022 à des redéploiements d'AE entre les trois sous-mesures (restauration écologique, aires protégées, plan eau-DOM) en fonction de la dynamique des projets des services déconcentrés, ce qui explique l'actualisation de l'enveloppe à 21 017 554 € au lieu de 20 842 200 €. Par ailleurs, on constate globalement une sous-exécution en CP par rapport aux prévisions du fait de l'avancement moins rapide que prévu des travaux par les porteurs de projets.

- EDF : Le projet consiste à construire des passes à poissons sur le Rhin au niveau des centrales hydroélectriques de Rhinau et Marckolsheim. La consommation budgétaire 2022 en CP s'établit à 3,95 M€ (dont 1,25 M€ forfaitaire de compensation des surcoûts liés à la gestion de la concession) cohérente avec les 3,9 M€ de facturation annuelle estimée.
- Pour Rhinau :

L'arrêté préfectoral d'autorisation de construction a été publié le 3 août 2022. Les travaux préparatoires ont été finalisés à l'été 2022 comme attendu. Les contrats pour le génie-civil et pour les dispositifs d'attrait (turbine et pompe) ont été signés à l'été 2022. Les études ont été enclenchées immédiatement et ont permis de démarrer les travaux de terrassement et de mise en œuvre des palplanches à partir d'octobre 2022, avec la réalisation des rideaux de palplanches de la sortie piscicole et de la prise d'eau usinière.
- Pour Marckolsheim :

2022 a permis de finaliser la conception du projet, avec un dépôt du dossier d'exécution pour instruction en mai 2022 et de lancer les appels d'offres génie-civil. Les travaux préparatoires se sont déroulés sur le premier semestre 2022, comme attendu. Toutefois, il a ensuite été nécessaire de concilier le planning des travaux de la passe à poissons avec des travaux importants de sécurisation du pont route devant l'usine, ces deux chantiers ne pouvant se dérouler simultanément. Initialement prévus en septembre 2022, les travaux du pont ont été repoussés de deux mois à la suite d'une demande de la profession agricole reprise dans l'autorisation de travaux du département.
- Agences de l'eau : 61 projets ont été recensés fin 2022, dont 6 sont terminés, avec 60 % de paiements effectués sur les opérations aidées. Les projets concernent notamment des travaux d'aménagement ou de rétablissement de la continuité écologique sur des ruisseaux par effacement d'obstacles (effacements de déversoirs de moulins par exemple), ou de seuils, l'équipement de franchissement de centrale hydraulique, l'amélioration de passes à poissons sur des barrages, la création de mini-forêts urbaines à Abbeville, le développement de la nature en ville à Arras, ou encore la restauration de zones humides (marais). Certaines agences de l'eau ont ainsi initié des appels à projets en matière de « continuité écologique ».
- Office Français de la Biodiversité (OFB) : Ce volet regroupe les programmes « Atlas de la biodiversité communale » et « MobBiodiv Restauration » mis en œuvre sous forme d'appels à projets nationaux, ainsi que le financement d'actions concernant les façades maritimes. 289 projets ont été recensés fin 2022, dont 92 sont terminés. L'OFB a soutenu 180 projets au global sur les deux années.
- Les Atlas de la biodiversité communale (ABC) visent à permettre aux collectivités volontaires de se doter d'un véritable outil d'aide à la décision afin de mieux intégrer la préservation de la biodiversité dans leurs politiques publiques. L'ABC, à travers l'acquisition de connaissances naturalistes à l'échelle du territoire et grâce à la mobilisation et à la sensibilisation de l'ensemble des habitants et acteurs locaux, permet aux élus locaux de bénéficier à terme d'une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle de leurs territoires. La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs ; mieux connaître la biodiversité d'un territoire, sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité, faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire.
- La restauration écologique d'écosystèmes dégradés est un enjeu majeur pour la reconquête de la biodiversité dans les territoires. L'appel à projets « MobBiodiv/Restauration » porté par l'OFB lancé début 2021 visait à soutenir majoritairement la restauration de milieux secs et le maintien en bon état des espèces qui y sont inféodées (la restauration des milieux humides et aquatiques étant de la compétence des agences de l'eau).

Au global sur les deux années, 73 projets ont été retenus (en dehors des projets situés sur les Pays et territoires d'Outre-mer qui ont été soutenus sur fonds propres de l'établissement). L'objectif est de capitaliser ces expériences et d'en faire bénéficier le réseau d'acteurs de la restauration écologique en invitant les porteurs de projets à publier des retours d'expériences sur le centre de ressources relatif au génie écologique, piloté par l'OFB.

Par ailleurs, l'OFB a accompagné 8 nouveaux projets de restauration écologique concernant les façades maritimes.

### **Aires protégées : 22,6 M€ en AE et 21,8 M€ en CP**

Les crédits alloués sur le programme 362 pour les aires protégées sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	Enveloppe plan de relance actualisée	AE programmées en 2022	CP programmés en 2022	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
<b>Aires protégées</b>	60 042 711	22 602 769	33 594 255	22 613 261	21 841 307	60 010 492	34 738 545
<i>Services déconcentrés</i>	22 042 711	3 602 770	14 594 255	3 613 262	2 841 307	22 010 492	9 404 845
<i>Parcs nationaux</i>	19 000 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	19 000 000	12 666 700
<i>OFB</i>	19 000 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	9 500 000	19 000 000	12 667 000

- Services déconcentrés (DREAL et DEAL) : en 2022 3,6 M€ d'AE ont été engagés et 2,8 M€ de CP payés, soit en cumulé depuis 2021 22 M€ d'AE et 9,4 M€ de CP. L'écart en AE avec le montant global de l'enveloppe initiale résulte de retraits d'engagement. 349 projets ont été engagés depuis 2021, dont 59 sont terminés, et concernent notamment les travaux de restauration des réserves naturelles nationales (RNN), de rénovation des « Maisons de la réserve » et d'entretien de sentiers (notamment à visée pédagogique ou d'interprétation de la biodiversité). Il s'agit également de travaux de pose et de rénovation de signalétique, d'aménagements de protection des espèces au sein des aires protégées (mise en tranquillité des gîtes cavernicoles à chauves-souris, aménagement d'un réseau de gîtes à Chiroptères, rénovation ou création d'observatoires de la faune, aménagement d'un point d'eau en faveur de la faune sauvage par exemple), de limitation d'accès à un site protégé et d'encadrement ou de signalement de la fréquentation, de conception d'outils pédagogiques et plus globalement des projets d'éducation à l'environnement, de rénovation des muséographies et d'aménagement des paysages dans les maisons de réserve, de réaménagement des portes d'entrée de ces espaces, de restauration des équipements pour la gestion pastorale, d'entretien des balises et des mouillages, d'accompagnement des éleveurs pour la mise en œuvre de pratiques favorables à la préservation de la biodiversité liée aux prairies naturelles, de nettoyage des macro-déchets, ou encore de désimperméabilisation de parties d'anciennes routes. Il a été procédé en cours de gestion 2022 à des redéploiements d'AE entre les trois sous-mesures (restauration écologique, aires protégées, plan eau-DOM) en fonction de la dynamique des projets des services déconcentrés, ce qui explique l'actualisation de l'enveloppe à 22 010 492 € au lieu de 22 000 000 €. Par ailleurs, on constate globalement une sous-exécution en CP par rapport aux prévisions du fait de l'avancement moins rapide que prévu des travaux par les porteurs de projets.
- OFB : 113 projets ont été recensés fin 2022, dont 22 sont terminés. Parmi les nouveaux projets menés en 2022, peuvent être notamment citées les opérations suivantes :
  - Opérations d'enlèvement et de traitement des bateaux hors d'usage en Martinique ;
  - Réalisation du volet « Information et sensibilisation » à bord des bateaux d'un parc naturel marin et du volet « Espace scénographique » au Fort Liédot ;
  - Campagne océanographique profonde (expédition ABYSSA) par utilisation de véhicule autonome sous-marin sur les monts sous-marins de l'Agriate et d'Ajaccio (programme de recherche et développement) ;
  - Poursuite de l'expédition Gombessa 6 au sein du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate afin d'améliorer la connaissance des espèces sous-marines ;
  - Soutien au volet environnemental de la Maison de la Mer à Argelès-sur-Mer qui accueillera la nouvelle capitainerie, le siège du Parc marin et des salles municipales.

Le niveau de consommation des CP, inférieur à la prévision, s'explique notamment par le décalage en 2023 de plusieurs opérations engagées en 2022, comme le paiement en 2023 du projet de caractérisation patrimoniale des espaces portuaires du bassin d'Arcachon (298 k€ engagés en juin 2022), ou celui de mise à jour de la cartographie des herbiers de zostères du golfe du Morbihan (195 k€ engagés en juin 2022).

Dès à présent, plusieurs projets sont d'ores et déjà terminés tel que le parc naturel marin d'Iroise concernant la réhabilitation expérimentale d'une décharge placée en bord de falaise (pour un montant de 2 M€ sur le marché de dépollution du site auquel s'ajoutent 163 k€ pour sa réhabilitation), ou encore le parc naturel marin Cap Corse Agriate (0,6 M€). S'agissant des dépenses d'intérim portant à la fois sur les mesures « aires protégées », « restauration écologique » et « Plan Eau-DOM », les crédits exécutés en 2022 sont de 817 k€ en AE et 341 k€ en CP. L'écart entre AE et CP s'explique par la facturation tardive de la prestation d'intérim, entraînant un décalage des paiements sur 2023. En deux ans, ce sont 1 206 k€ en AE et 584 k€ en CP qui ont été consommés.

- **Parcs nationaux** : En 2022, les parcs nationaux ont consommé au total 11 M€ en AE et 6,8 M€ en CP. Sur la période cumulée 2021-2022, les consommations totales s'élèvent à 18 M€ en AE (environ 95 % de l'enveloppe totale) et 9,5 M€ en CP (environ 50 % de l'enveloppe). La mise en œuvre du plan de relance a constitué un axe de travail prioritaire pour les parcs nationaux en 2022, mobilisant très fortement les équipes, à travers 161 projets au total : travaux sur des refuges et des maisons de parcs, réhabilitation et aménagements de sentiers, nombreux aménagements pour l'accueil du public, projets de restauration écologique et de protection du patrimoine... Sur les 11 parcs nationaux, seuls le parc national des Calanques et le parc national des Cévennes n'ont pas consommés la totalité de leurs AE (exécution des AE respectivement de 77 % et de 72 %). Sur les 161 projets recensés fin 2022, 34 sont terminés. Les écarts de consommations en AE et CP entre les parcs s'expliquent par le fait que ces 11 établissements publics ont été confrontés à des aléas très différents. Par exemple, le parc amazonien de Guyane est confronté à des problèmes d'accessibilité des chantiers en pirogue qui engendrent des retards d'approvisionnement. Le parc national des Cévennes, quand à lui, est confronté à la difficulté de trouver des entrepreneurs localisés sur un territoire très rural. Enfin, certaines opérations nécessitant le lancement d'appels à projet (une minorité parmi les projets des parcs nationaux) ont été plus longues à mettre en œuvre.

### **Protection du littoral** : 13 M€ en AE et 9,8 M€ en CP

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la protection du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

Données chorus	Enveloppe plan de relance actualisée	AE programmées en 2022	CP programmés en 2022	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
<b>Protection du littoral</b>	40 000 000	12 992 000	15 757 850	12 989 669	9 780 807	39 997 669	19 422 957
CELRL	25 000 000	10 000 000	8 125 000	10 000 000	8 125 000	25 000 000	14 375 000
CEREMA	5 000 000	2 191 087	817 201	2 191 087	817 201	4 993 736	1 457 710
PPA	10 000 000	492 000	6 007 850	492 000	30 807	10 000 000	2 172 957

- **CELRL (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres)** : 75 opérations ont été mises en place par le CELRL. Les projets retenus concernent les politiques publiques suivantes :
  - Biodiversité (51 % des projets)
  - Cycle de l'eau (16 % des projets)
  - Agroécologie (12 % des projets)
  - Adaptation au changement climatique (15 % des projets)
  - Amélioration paysagère (39 % des projets)
  - Accueil du public (68 % des projets, dont 31 % portant sur le sentier du littoral)

- Restauration du patrimoine bâti (38 % des projets)
- Pédagogie à l'environnement (23 % des projets).

Les études de maîtrise d'œuvre sont finalisées pour les 75 projets financés. Les travaux ont débuté pour 49 opérations et sont achevés pour 24 projets. Concernant les dernières opérations, les travaux seront lancés au plus tard en septembre 2023. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Plan de Relance, le Conservatoire en qualité de maître d'ouvrage est soumis, d'une part, à la hausse du coût des matières premières et à la disponibilité limitée des équipes de maîtrise d'œuvre et des entreprises de travaux publics et, d'autre part, aux délais des procédures administratives d'autorisation. Certains projets ont donc fortement été impactés sur le plan budgétaire et calendaire. A noter que s'agissant des dépenses d'intérim les crédits exécutés par le CELRL en 2022 sont de 225 k€ en AE et 204 k€ en CP. En deux ans, ce sont 303 k€ en AE et 204 k€ en CP qui ont été consommés. Le décalage entre AE et CP peut s'expliquer par la facturation tardive des prestations d'intérim.

- Le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), chargé de sélectionner et de financer des projets consistant à ouvrir et à aménager le sentier du littoral en métropole et en Outre-Mer, dans le cadre de l'opération « France vue sur mer – Sentier du littoral ». L'objectif d'assurer la continuité du sentier littoral et les accès aux rivages a été atteint. Au moins 569,2 km ont été traités par l'opération. Au 31 décembre 2022, 68 conventions ont été engagées avec les collectivités territoriales ou leurs groupements, dont une est terminée. Le rythme de décaissement des CP suit le rythme d'avancement de réalisation des travaux par les collectivités ou leurs groupements.
- Le dispositif des projets partenariaux d'aménagement (PPA) consacré au recul du trait de côte vise à accompagner la recomposition des territoires littoraux soumis à l'érosion. Trois territoires (Gouville-sur-mer/Agon-Coûtainville, Lacanau Océan et Saint-Jean-de-Luz) ont été sélectionnés après appel à manifestation d'intérêt au regard de la maturité des projets, de la solidité de la gouvernance locale et de la compatibilité des projets avec l'outil des PPA. Ces projets sont les premiers à bénéficier des outils juridiques mis en place par la loi « Climat et Résilience ». L'année 2022 a été consacrée au lancement des premières actions de ces PPA, en particulier le montage puis le lancement des études préalables à la réalisation des travaux de relocalisation (stratégie foncière, plan-guide pour la recomposition spatiale). Plusieurs marchés ont été attribués et notifiés et d'autres sont en cours d'attribution. Le PPA de Lacanau est le premier à amorcer sa phase opérationnelle. Les PPA de Gouville-sur-mer et Saint-Jean-de-Luz sont en pleine phase étude en vue du lancement des premières actions opérationnelles dans les deux ans à venir. L'ensemble des AE a été engagé dans le calendrier prévu.

### **Renforcement des barrages : 7,8 M€ en AE et 6,5 M€ en CP**

Le dispositif doté de 8 M€ en AE et 7,2 M€ en CP a donné lieu à une consommation de 7,8 M€ en AE et 6,5 M€ en CP (soit respectivement des taux de consommations de 96,6 % et 89,4 %). 12 opérations sur les 13 ont pu bénéficier de la mesure barrage. Les ouvrages emblématiques sont le barrage des Settons – Nièvre (58), le barrage du Gouffre d'Enfer – Loire (42) ou encore le barrage de Saclès également désigné Clermont Pouyguilles – Gers (32). L'année 2021 a été majoritairement dédiée à la réalisation des études, et l'année 2022 à la réalisation des travaux dont certains se finiront en 2023.

### **Abris de survie en Polynésie française : 4 M€ en AE et 0,6 M€ en CP**

Une convention entre l'État français et la collectivité de Polynésie française a été signée dans l'objectif de construire ou rénover 17 abris anticycloniques. Fin 2022, 100 % des AE ont été engagés, et 48,4 % des CP délégués ont été utilisés. Les opérations financées dans le cadre de la convention « abris de survie » font face à des délais administratifs longs pour l'obtention des permis de construire (9 mois en moyenne) mais également pour le transfert et l'affectation foncière des parcelles appartenant au Pays au bénéfice des communes. L'éloignement des îles Tuamotu cause par ailleurs des retards spécifiques : d'une part, les opérations dans ces îles subissent des difficultés d'approvisionnement qui ont un impact direct sur le bon avancement des chantiers, d'autre part, peu d'entreprises

répondent aux appels d'offres pour des travaux sur ces îles; cela oblige la DIP (Direction de l'Ingénierie Publique du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française) à ne pas lancer trop de consultations simultanément pour ne pas risquer d'avoir des appels d'offres infructueux. De fait, les crédits de paiement sont consommés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

### **Risque sismique outre-mer : 3,1 M€ en AE et 5 M€ en CP**

Depuis 2021, les deux opérations concernant les bâtiments de la préfecture en Guadeloupe ont été engagées pour 13,2 M€ (AE) au total, et ont donné lieu à l'utilisation de 4,1 M€ de CP au total. En Martinique, les opérations ont été engagées à hauteur de 6,7 M€ d'AE au total, pour une consommation de 2,7 M€ de CP au total. 100 % des AE ont ainsi été consommés. Les opérations donnent lieu à une consommation de crédits de paiement au fur et à mesure de l'exécution des actions (études et travaux). A titre d'exemple, concernant les opérations intéressant la gendarmerie de Martinique, les travaux du site de la Trinité étaient réalisés en décembre 2022 à hauteur de 30 %, à hauteur de 20 % pour le site de la Redoute et à hauteur de 80 % pour le site du Lamentin.

### **Modernisation des réseaux / Hygiénisation des boues (métropole) : 102,3 M€ en CP**

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la modernisation des réseaux d'eau en métropole sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Données chorus	Enveloppe plan de relance actualisée	AE programmées en 2022	CP programmés en 2022	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau	248 437 800	0	102 300 001	0	102 300 001	248 437 800	131 847 421

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
Modernisation des réseaux d'eau en métropole - Agences de l'eau (hors intérimaires)	902 448	70 607 543	245 310 735	125 763 315
Agences de l'eau (intérimaires)	1 008 268	1 281 807	2 261 796	1 382 187

Cette mesure vise à soutenir la modernisation des réseaux d'eau potable, la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées, la rénovation des réseaux d'assainissement et la déconnexion des rejets d'eau pluviale des réseaux d'assainissement et leur infiltration à la source. A fin 2022, sur les 834 projets financés, 65 sont terminés. Certains projets ont été annulés, ou soldés à la baisse courant 2022, entraînant ainsi des retraits d'engagement de l'ordre de 900 k€. A noter que s'agissant des dépenses d'intérim portant à la fois sur les mesures Eau en métropole et Restauration écologique, les crédits exécutés par les agences de l'eau en 2022 sont de 1 008 k€ en AE et 1 282 k€ en CP. En deux ans, ce sont 2 262 k€ en AE et 1 382 k€ en CP qui ont été consommés. Le décalage entre AE et CP peut s'expliquer par la facturation tardive des prestations d'intérim.

### **Plan Eau Outre-mer : 8,1 M€ en AE et 19,3 M€ en CP**

Les crédits alloués sur le programme 362 pour le plan Eau-DOM dans Chorus sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :



## Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Données chorus	Enveloppe plan de relance actualisée	AE programmées en 2022	CP programmés en 2022	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
<b>Plan Eau-DOM</b>	49 830 378	8 282 627	19 775 150	8 113 004	19 306 487	49 830 378	33 669 837
Services déconcentrés	2 830 378	1 418 352	975 150	1 248 729	506 487	2 830 378	769 837
OFB	47 000 000	6 864 275	18 800 000	6 864 275	18 800 000	47 000 000	32 900 000

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses effectuées au niveau des budgets des opérateurs :

Consommation des opérateurs (hors intérimaires)	AE exécutées au 31/12/2022	CP exécutés au 31/12/2022	Cumul AE exécutées 2021-2022	Cumul CP exécutés 2021-2022
Modernisation des réseaux d'eau en outre-mer OFB	6 511 275	11 010 333	46 294 000	15 962 604

- OFB (Office français de la biodiversité) : Ce volet concerne le soutien financier apporté par l'OFB aux investissements des collectivités territoriales pour la réalisation, l'extension ou la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement en outre-mer (hors pays et territoires d'outre-mer). Il a bénéficié en 2021 et 2022, dans le cadre du plan France Relance, d'un taux plafond d'intervention de l'OFB majoré jusqu'à 80 % pour les travaux, pour tenir compte de l'impossibilité de mobiliser des co-financements FEDER en complément des crédits Relance. Cela a représenté 33 projets recensés fin 2022, et 56,89 km de réseaux soutenus.
- Services déconcentrés (DEAL) : Les services déconcentrés financent essentiellement des études et également des opérations de lutte contre les déperditions d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement (SMGEAG) en Guadeloupe avec pour objectif à terme de rétablir une distribution permanente de l'eau sur l'ensemble de son territoire, la remise en état des unités de potabilisation dans les écoles du cirque de Mafate et l'amélioration de la qualité de l'eau. Il a été procédé en cours de gestion 2022 à des redéploiements d'AE entre les trois sous-mesures (restauration écologique, aires protégées, plan eau-DOM) en fonction de la dynamique des projets des services déconcentrés, ce qui explique l'actualisation de l'enveloppe à 2 830 378 € au lieu de 3 000 000 €. Cela a représenté 37 projets recensés fin 2022, dont 7 sont terminés.

## ACTION

## 03 – Décarbonation de l'industrie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
03 – Décarbonation de l'industrie		487 623 145	0	288 000 000	82 689 279	288 000 000
			487 623 145			82 689 279

Alors que les activités industrielles représentent près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les mesures portées par cette action visent à faire évoluer les modes de production vers un modèle bas carbone compatible avec l'objectif national et européen de neutralité carbone en 2050. Elles doivent permettre de faire de la transition énergétique un levier de performance de l'industrie française à moyen terme par l'investissement, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		7 395 551		4 367 204
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 395 551		4 367 204
Titre 5 : Dépenses d'investissement		123 145		97 445
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		123 145		97 445
Titre 6 : Dépenses d'intervention		480 104 448	288 000 000	78 224 630
Transferts aux entreprises		480 104 448	288 000 000	78 224 630
<b>Total</b>		<b>487 623 145</b>	<b>288 000 000</b>	<b>82 689 279</b>

La mise en œuvre de cet axe du plan de relance est déclinée en trois volets :

- Un mécanisme de **soutien à la chaleur bas carbone** sous la forme d'aides à l'investissement et au fonctionnement, dont la gestion est assurée conjointement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence de services et de paiement (ASP) ;
- Un mécanisme de **soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés pour les projets de grande taille** (plus de 3 M€) sous la forme d'aides à l'investissement attribuées par appels à projets, dont la gestion est assurée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Un mécanisme de **soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés pour les projets de petite taille** (moins de 3 M€) sous la forme d'une aide de guichet à l'investissement, dont la gestion est assurée par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Les crédits retracés en 2022 sur le programme 362 au titre de la décarbonation de l'industrie correspondent donc aux engagements juridiques pris par les deux opérateurs (ADEME et ASP) mettant en œuvre les trois dispositifs cités de subvention à l'investissement ainsi qu'aux dépenses afférentes de fonctionnement de ces opérateurs. Les crédits au titre des dispositifs de décarbonation de l'industrie sont inscrits en opérations pour compte de tiers dans la comptabilité et trésorerie des deux opérateurs.

Le nombre de bénéficiaires au titre de ces trois dispositifs est respectivement de 51 lauréats (pour 607,2 M€ d'engagements prévisionnels), 138 lauréats (pour 570 M€ d'engagements) et 1007 dossiers (pour 44,4 M€ d'engagements prévisionnels).

## ACTION

## 04 – Économie circulaire et circuits courts

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Économie circulaire et circuits courts		242 000 000	0	129 800 000	106 666 800	129 800 000
			<b>242 000 000</b>			<b>106 666 800</b>

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le plan de relance prévoit cette enveloppe pour accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaires visant à limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Ces crédits sont venus

renforcer les moyens mis en œuvre dans le cadre du fonds « économie circulaire et déchets » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		242 000 000	129 800 000	106 666 800
Transferts aux entreprises		242 000 000	129 800 000	106 666 800
<b>Total</b>		<b>242 000 000</b>	<b>129 800 000</b>	<b>106 666 800</b>

### **Économie circulaire et circuits courts : 242 M€ en AE et 106,6 M€ en CP**

Le plan de relance a prévu une enveloppe totale actualisée de 488 M€ pour la mesure « Économie circulaire et circuits courts ».

#### Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement de la transition de la filière plastique) :

Ce volet avait pour objectif d'accélérer le réemploi, la réutilisation et la réduction de l'utilisation du plastique en favorisant la régénération et l'incorporation de matières plastiques recyclées dans de nouveaux produits ainsi que la substitution de plastiques à usage unique et en soutenant les actions de réemploi et de réutilisation.

L'intégralité des dispositifs d'aide de l'Ademe pour ce volet est déployée :

- Le fonds de soutien de l'État à la vente de matières plastiques issues du recyclage, ouvert par anticipation en 2020 et clôturé fin 2020, a retenu 60 lauréats pour 16 M€ d'aides (ce dispositif a été imputé sur l'action 3 « Décarbonation de l'industrie » pour des raisons pratiques de mise en œuvre dès 2020).
- Le dispositif d'aide au réemploi, à la réduction et à la substitution d'emballages en matières plastiques est en croissance, après un démarrage assez lent : 520 projets ont été engagés pour 37,7 M€ sur 2021-2022. Un report des AE non utilisées en 2022 à 2023 (à hauteur de 1,3 M€), a été acté en CA de l'ADEME le 1<sup>er</sup> décembre 2022 afin de finaliser l'instruction et la contractualisation des projets.
- Le dispositif « Objectif Recyclage PLASTiques » (Orplast) est dynamique, avec 361 projets engagés pour 124,5 M€ sur 2021-2022. Un report des AE non utilisées en 2022 à 2023 (à hauteur de 11 M€), a été acté en CA de l'ADEME le 1<sup>er</sup> décembre 2022 afin de finaliser l'instruction et la contractualisation des projets.

Un plan d'accompagnement de la filière plastique pour mener à bien la transition a en outre été mis en place, opéré par BPI France. Un total de 2,8 M€ d'AE a été engagé en 2022.

#### Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets :

Ce volet avait pour objectif d'accompagner la modernisation des centres de tri publics et privés, le développement de la valorisation des biodéchets en biogaz renouvelable ou en matière fertilisante de qualité et l'accélération de la production d'énergie à partir de combustibles solides de récupération (CSR), déchets non recyclables préparés pour la valorisation énergétique.

Les dispositifs d'aide de l'Ademe pour ce volet sont déployés :

- Les dispositifs concernant la modernisation des centres de tri et déploiement du tri sélectif sur la voie publique : 194 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 85,7 M€, soit la totalité des crédits disponibles.
- Le soutien aux installations de production d'énergie à partir de CSR a été intensifié : 9 dossiers sont engagés pour un montant d'aide de 78 M€

- Le dispositif de soutien à la collecte et à la valorisation des biodéchets est ouvert pour les collectivités et les entreprises. A fin 2022, plus de 370 dossiers ont été engagés pour un montant d'aide de 97,5 M€.
- Soutien au développement de banaliseurs pour le traitement des DASRI : à fin 2022, 22 projets ont été engagés pour 6 M€.

La dynamique est très bonne sur ce volet, en particulier pour les aides aux gros investissements (centres de tri, unités de valorisation énergétique à partir de CSR).

## ACTION

### 05 – Transition agricole

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Transition agricole		315 609 090	0	730 319 812	468 246 341	730 319 812
			<b>315 609 090</b>			<b>468 246 341</b>

L'action Transition agricole du plan de relance vise à accélérer la transformation industrielle, sanitaire et écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Elle se décline en trois axes :

- consolider et renforcer l'indépendance et la souveraineté alimentaires françaises ;
- accélérer la transition agro-écologique pour disposer d'un système agricole et alimentaire durable ;
- accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt françaises aux conséquences du changement climatique.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		786 927	1 768 600	1 802 236
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		789 577	1 768 600	1 802 236
Subventions pour charges de service public		-2 650		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		314 822 163	728 551 212	466 444 105
Transferts aux ménages		-230		-230
Transferts aux entreprises		289 929 152	618 551 212	388 321 008
Transferts aux collectivités territoriales		3 233 285	110 000 000	30 511 563
Transferts aux autres collectivités		21 659 956		47 611 764
<b>Total</b>		<b>315 609 090</b>	<b>730 319 812</b>	<b>468 246 341</b>

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

#### Plan de communication

La consommation de ce dispositif en 2022 est de 1 144 930 € en AE et 2 350 051 € en CP, dont 1 134 297,97 € en AE et 1 877 004 € en CP en titre du volet A destiné à la campagne de communication au niveau national sur les métiers de

l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Les crédits consommés sur le volet B correspondant aux déclinaisons régionales s'élevaient à 10 632,03 € en AE et 473 047 € en CP.

## **Transferts aux entreprises**

### **Structuration des filières et professionnalisation des organisations de producteurs**

Ce dispositif a consommé en 2022 25,3 M€ d'AE et 33,9 M€ de CP.

Le plan de structuration des filières a fait l'objet de trois appels à projets (AAP) portés par FranceAgriMer. Pour les deux premiers (structuration des filières agricoles et agroalimentaires, et accompagnement des entreprises d'accoupage pour l'arrêt de l'élimination des poussins mâles et des canetons femelles), la moitié des dossiers lauréats a fait l'objet d'engagements pour près de 43 M€ et de paiements d'avances par FAM vers les bénéficiaires pour 8,3 M€. Le troisième AAP a ciblé plus spécifiquement les besoins en recherche et innovation pour la culture de la betterave sucrière : 15 lauréats ont été désignés pour un montant de subventions de 3,9 M€, montant déjà engagé.

### **Fonds Avenir Bio**

Ce dispositif a consommé en 2022 5 M€ d'AE et 1,5 M€ de CP.

Le Fonds Avenir Bio permet par ses appels à projets aux opérateurs économiques de bénéficier de financements tant immatériels (emplois, appui technique, prestations externes etc.) que matériels (bâtiments, stockage, équipements etc.) pour des dossiers de développement de l'offre de produits biologiques. La consommation des crédits en 2022 est conforme aux attentes pour les autorisations d'engagement et en décalage pour les crédits de paiement en raison d'un comité de sélection tardif de la 6<sup>e</sup> vague de l'appel à projets (fin octobre 2022).

### **Haies**

Ce dispositif a consommé en 2022 20 M€ d'AE et 7 M€ de CP.

Visant à augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises, ce dispositif comporte un volet animation, qui est le premier volet lancé par les régions. Sur le fond, les résultats des AAP animation témoignent d'un potentiel de plantation élevé ce qui permet d'anticiper une consommation de l'intégralité de l'enveloppe dédiée à la mesure.

### **Bons bilan carbone**

Ce dispositif totalement engagé en 2021 (10 M€) et ayant fait l'objet d'un premier paiement de 5 M€ en 2021 n'a pas consommé de CP en 2022.

Cette mesure est mise en œuvre par l'ADEME qui a agréé 38 opérateurs capables de réaliser ces diagnostics. Elle doit permettre de réaliser entre 4000 et 5000 « bons » sur 2021-2022. Une première « tranche », d'un montant de 9,7 M€, a été contractualisée avec les lauréats. Les paiements interviendront au fur et à mesure de la réalisation effective des audits, à présent programmés.

### **Plan protéines**

Ce dispositif a consommé en 2022 42,6 M€ d'AE et 55,7 M€ de CP.

Pour les volets A « investissements en agroéquipements des exploitations agricoles, B « investissements pour la structuration des filières » et B' « obtention variétale protéines », la quasi-totalité des dossiers ont été déposés et

acceptés en 2021. Les engagements et les paiements se sont poursuivis en 2022. La consommation des crédits en 2022 s'élève à 42,6 M€ en AE et 45,7 M€ en CP.

Quant au volet C « soutien à la recherche, au développement et à la l'innovation » a permis de financer 5 projets.

Un programme de ces 5 projets s'est déroulé du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022. Il s'est inscrit en particulier en complémentarité des actions menées par les instituts techniques Terres Inovia et Idele, et de celles conduites par les chambres agriculture dans le cadre de leurs programmes pluriannuels ou de projets lauréats des appels à projets du CASDAR. L'objectif était de donner un « coup d'accélérateur » sur cette thématique, de fournir aux agriculteurs les outils techniques et opérationnels pour assurer la souveraineté protéique et la compétitivité de leurs exploitations. Un dispositif de pilotage et de suivi dédié a été mis en place pour cette action. Les résultats obtenus seront capitalisés avec les outils et méthodes déployés dans le cadre du Programme national de développement agricole et rural (PNDAR) (Cellule Recherche Innovation Transfert, plateforme Rd-agri) et de sa thématique prioritaire « Développer l'autonomie protéique et azotée de l'agriculture ».

Suivant le calendrier des réalisations et le taux d'avancement des projets, il a été effectué au premier semestre 2022, les seconds versements prévus dans les conventions, à hauteur de 50 % des engagements soit 10 M€. Le solde restant de 20 % (4 M€) est prévu post 2022.

## **Filières animales**

### **Biosécurité et bien-être animal en élevage**

La consommation de ce dispositif en 2022 est de 22 116 007 € en AE et 14 733 700 € en CP pour les deux programmes concernés (P149 et P362), dont 1 799 470 € en AE et 1 666 200 € en CP pour le seul P362,

Le dispositif regroupe deux volets : le volet A porté par la DGPE et le volet B porté par la DGAL. Ce dernier, doté de 3,5 M€, apporte un soutien à la formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et en faveur du développement du bien-être animal. Dans le cadre de la modification des conditions de réalisation de la castration des porcelets, des crédits ont été utilisés pour financer les formations pratiques sur site par le vétérinaire. Une convention a été signée en décembre 2022 pour un montant de 1 110 900 € AE=CP.

Un avenant à la convention relative à la formation d'urgence pour la biosécurité en lien avec la tuberculose portée par le Groupements de Défense Sanitaire / Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (GDS / SNGTV) à hauteur de 293 000 € a été engagé en décembre 2022. Ont été respectivement attribués 283 000 € et 10 000 € à GDS France et SNGTV.

Une convention relative à la participation financière du ministère chargé de l'agriculture à la mise en place d'expérimentations d'adaptation à la biosécurité en élevage plein air en filière avicole et porcine dites « fermes pilotes » a été engagée en décembre 2022 pour 711 820 €.

Le volet A, mis en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDRR) par transfert de crédits sur le programme 149, Il vise à soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

### **Modernisation des abattoirs**

Ce dispositif a totalement été engagé en 2021 (consommation en AE : 115 M€). 28,1 M€ de CP ont été consommés en 2022 sur ce dispositif dont les paiements s'échelonnent sur la durée avec la livraison progressive des travaux accompagnés, qui peuvent porter sur le bâti.

### **Soutien à l'accueil animaux abandonnés et en fin de vie**

La consommation de ce dispositif en 2002 s'élève à 16 293 617 € en AE et 12 104 446 € en CP,

Cette mesure regroupe quatre dispositifs :

Le volet A « Soutien à la structuration des associations via les têtes de réseau (ie. soutien à l'ingénierie, appui à la constitution des dossiers par les associations de leurs réseaux) » a donné lieu à 5 conventions qui ont été signées avec des associations de protection animale nationales pour un montant total d'1,47 M€ en AE et 0,81 M€ en CP

Le volet B « soutien de projets locaux de refuges et associations pour l'accueil et la stérilisation d'animaux » concerne d'une part l'aide aux refuges pour l'accueil des animaux en fin de vie et abandonnés (ie. Soutien à l'investissement matériel / infrastructure des refuges) et d'autres part le soutien aux associations pour la stérilisation des chats / chiens (ie. prévention des abandons)

Le volet C « Soutien aux soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis » concerne : le soutien à la médecine vétérinaire solidaire ; la subvention pour les soins vétérinaires aux animaux des plus démunis via des associations départementales vétérinaires Vet pour tous ; et le soutien à la création de dispensaires vétérinaires adossés aux centres du SAMU social d'écoles vétérinaires.

Sur ce volet, l'ensemble des régions a également subventionné des associations Vet pour tous, ayant notamment pour mission d'aider les personnes en situation de précarité en leur permettant un accès aux soins pour leurs animaux. Les associations Vet pour tous contribuent à maintenir les interactions sociales des personnes en situation de précarité en préservant le lien Homme - Animal.

Le volet D porte sur la création d'un observatoire de la protection des carnivores domestiques. L'observatoire a été mis en place en mai 2021. Dans ce cadre une convention a été conclue avec l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement pour que le Centre national de référence sur le bien-être animal, porté par INRAE, réalise des missions comme l'analyse des données du fichier national d'identification des carnivores domestiques permettant de caractériser la notion d'abandon. Cela conduit à la cartographie des animaux abandonnés. Deux avenants ont été signés en 2022 avec l'INRAE et le Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV) pour un montant total de 0,23 M€ en AE.

## **Renouvellement et développement des agro-équipements**

### **Investissements dans des équipements nécessaires à l'adoption de nouveaux itinéraires techniques et systèmes de culture**

Ce dispositif a consommé en 2022 61,9 M€ d'AE et 122 M€ de CP.

Cette mesure guichet d'aide à l'acquisition de matériels performants en matière environnementale a rencontré un vif succès.

### **Investissements dans des équipements de protection contre les aléas climatiques**

Ce dispositif a consommé, en 2022, 65,8 M€ d'AE et 102 M€ de CP.

Il concerne principalement l'aide à l'investissement dans le matériel pour faire face aux principaux aléas climatiques tels que le gel et la grêle.

### **Accompagnement des entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle**

Ce dispositif dont l'engagement total est de 4,9 M€ n'a pas consommé de crédits en 2022. Un retrait d'engagement a été opéré pour un montant de 4,5 M€ pour tirer les conséquences du faible niveau d'engagement pour les bénéficiaires finaux. Cela a permis d'optimiser les crédits disponibles sur le plan de relance.

Cette mesure d'accompagnement dédiée aux secteurs des agroéquipements et du biocontrôle, contribuant à la transition agroécologique est mis en œuvre par Bpifrance, avec qui une convention a été signée le 17 mai 2021. Un avenant a été signé pour ajuster le montant aux besoins réels.

## Forêt

### Investissements forestiers et outils de financement pour les entreprises de la filière forêt-bois

- **Renouvellement forestier**

Ce dispositif a consommé en 2022 49,6 M€ d'AE et 34,1 M€ de CP.

L'exécution de ce dernier se présente de la façon suivante :

Destiné à soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ce dispositif a fait l'objet d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) qui a permis de recenser des besoins à hauteur de 335 M€ : à fin 2022, 4200 dossiers ont été acceptés et engagés pour un montant total de 109,6 M€ et payés à hauteur de 18,9 M€ (dont 19,6 M€ d'AE et 7,1 M€ de CP en 2022). Le paiement est échelonné sur une période de 4 ans, en fonction de l'avancement des projets, ce qui se traduit par un décalage entre les engagements et les paiements.

Dans le cadre de cette mesure, une seconde convention a été signée avec l'ONF en 2022 pour le renouvellement de la forêt domaniale à hauteur de 30 M€ en AE et un versement de 27 M€ en CP.

- **Soutien aval à la filière bois**

Ce dispositif a consommé en 2022 20 M€ d'AE et 6 M€ de CP.

Destiné à soutenir les entreprises industrielles de transformation du bois dans leurs projets d'investissement pour moderniser leurs outils de production et gagner en compétitivité, ce dispositif est un succès. Dans le cadre de l'appel à projets, 144 dossiers ont été retenus pour un montant total de 36,7 M€, soit l'intégralité de l'enveloppe dédiée et déléguée à l'ASP. A l'issue, 32,8 M€ ont été engagés et 6 M€ payés par l'ASP. De plus une convention, d'un montant total de 5 M€, a été signée avec BPI France. Ces 5 M€ ont été engagés.

- **Filières graines et plants**

Ce dispositif a consommé en 2022 5,3 M€ d'AE et 3,4 M€ de CP.

A destination des pépiniéristes forestiers et permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques notamment par l'amélioration du transport et de la conservation des plants, ce dispositif bénéficie d'une forte dynamique de paiement, avec 2,8 M€ (CP) déjà payés en 2021, qui s'est poursuivie en 2022, avec 3,1 M€.

### Acquisition de données LiDAR pour les territoires à enjeux par l'IGN

Ce dispositif a consommé uniquement en CP pour un montant de 7 M€.

Permettant de développer la couverture LiDAR HD, un outil basé sur la technologie laser, et ainsi de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques, la mesure est mise en œuvre par l'intermédiaire d'une convention signée le 3 septembre 2021 avec l'IGN.

## Transferts aux collectivités territoriales



### **Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes**

La consommation de ce dispositif en 2022 est de 16,5 M€ en CP.

Destinée à aider les petites communes rurales à mettre en œuvre les objectifs de la loi EGalim (réforme prioritaire de l'État), la mesure « cantines scolaires » connaît un taux d'engagement inférieur aux prévisions en métropole, sachant qu'à contrario, en outre-mer, son déploiement est plus fort qu'anticipé. La gestion de cette mesure est confiée à l'ASP.

La mission « flash » du CGAAER de juin 2021 a mis en évidence que les paramètres de la mesure sont bien calibrés, mais qu'il était nécessaire en particulier de mieux accompagner les communes ciblées et de prolonger la période d'ouverture du dispositif pour améliorer le succès de la mesure. Le guichet de cette mesure, initialement clôturée au 30 juin 2022, a ainsi été prolongé jusqu'au 31 octobre 2022.

Au 31 décembre 2022, le montant engagé auprès des bénéficiaires finaux par l'ASP s'élève à 25 208 531 € en AE (dont 8 696 299 € en 2022) et le montant payé auprès des bénéficiaires finaux s'élève à 10 349 731 € (dont 6 864 581 € en 2022).

### **Structurer les filières locales notamment au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT)**

La consommation de ce dispositif en 2022 est de 5,4 M€ en AE (contre 79,5 M€ en AE au 31/12/2021) et 19,4 M€ en CP (contre 16 € en CP au 31/12/2021).

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Plan national pour l'alimentation et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique (dont la production biologique), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

### **Favoriser le développement de jardins partagés**

La consommation de ce dispositif est en 2022 de 100 285 € en AE (contre 29 578 787 € au 31/12/2021) et 6 567 515 € en CP (contre 10 575 096 € en CP au 31/12/2021).

Cette mesure regroupe deux volets. Le volet A est destiné à la contribution à l'opération Quartiers fertiles de l'ANRU pour développer l'agriculture au bénéfice de la population la plus impactée par la crise sanitaire (zones ANRU notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain). Cette opération est un succès au regard du nombre et de la qualité des dossiers sélectionnés. Sur les 3 appels à projets conduits, un total de 152 dossiers a été reçus.

Le volet B de la mesure a été territorialisé. L'ensemble des guichets sont fermés depuis le 31/12/2021. Au total, 1 124 dossiers ont été acceptés dont 194 en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le montant total d'aide des dossiers acceptés s'élève à 16,8 M€ dont 2,1 M€ dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette territorialisation passe par des appels à projets départementaux pour la création de nouveaux jardins partagés ou collectifs ou le soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants, via le financement d'investissements matériels (fourniture et pose) pour des équipements ou aménagement (e.g., outillage à main, citernes de récupération d'eau de pluie, panneaux solaires pour serres agricoles, haies, clôtures, équipements de cuisine pour transformer les produits), des investissements immatériels (études de sols, ingénierie) et des prestations annexes de formations, l'animation pour le lancement ou l'essaiage des projets.

### **Alimentation locale et solidaire**

La consommation de ce dispositif s'établit en 2022 à 8 942 124 € en CP (contre 9 820 289 € en CP au 31/12/2021).

Cette mesure veille à soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'accès des publics aux produits frais et locaux (e.g. réseaux d'alimentation en circuits courts, magasins de producteurs).

Pour les projets nationaux, la mesure vise à soutenir les projets structurants et innovants de têtes de réseaux qui permettent sur tout le territoire l'accès du plus grand nombre aux produits locaux, durables et de qualité. Il s'agit des têtes de réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne. A date, 4,1 M€ ont été engagés et 3,1 M€ payés.

Pour les projets locaux, la mesure vise à soutenir les acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (e.g., investissements de conditionnement, stockage, transport) ;
- Soutien aux associations / startup / TPE / PME / communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (e.g., ouverture de locaux, matériel de livraison) ;
- Soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes. La mesure participera au financement des investissements matériels (e.g. matériel roulant / équipements de stockage) / immatériels (e.g. dépenses de formations / prestations de conseil).

Sur ce volet territorialisé de la mesure « alimentation locale et solidaire » (volet B), tous les guichets sont fermés depuis le 30/09/2021. Près de 699 dossiers ont été acceptés (contre 930 déposés) pour un montant de 19,8 M€ intégralement engagés en 2021. Un montant de 5,8 M€ ont été payés en 2022

## **ACTION**

### **06 – Mer**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Mer		63 566 827	0 <b>63 566 827</b>	95 150 000 85 626 059		<b>95 150 000</b> <b>85 626 059</b>

L'action Mer vise à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable en matière de pêche et culture marine ainsi que d'infrastructures et d'équipements portuaires. Les ports, maillon clé de la logistique et de l'offre touristique et des territoires où ils sont implantés, doivent en effet poursuivre et intensifier leur action résolue et ambitieuse en matière d'exemplarité environnementale. Cette action a également vocation à accompagner la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes. Concernant la pêche et l'aquaculture, la vocation première des crédits mobilisés sera d'apporter des financements à des projets permettant de renforcer la performance environnementale et sociale du secteur, tout en renforçant sa résilience économique.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		725 094		634 569
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		718 744		634 569
Subventions pour charges de service public		6 350		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		20 100 000	15 410 000	16 405 145
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		20 100 000	15 410 000	16 405 145
Titre 6 : Dépenses d'intervention		42 741 732	79 740 000	68 586 345
Transferts aux entreprises		42 223 878	37 630 000	16 588 550
Transferts aux collectivités territoriales		15 000	1 240 000	270 000
Transferts aux autres collectivités		502 854	40 870 000	51 727 795
<b>Total</b>		<b>63 566 827</b>	<b>95 150 000</b>	<b>85 626 059</b>

### Verdissement des ports et de la flotte

Les 175 M€ d'AE prévues pour le verdissement des ports sur le P362 ont été consommés en 2021. En 2022, 50,8 M€ de CP ont été consommés.

20,2 M€ d'AE et 16,5 M€ en CP ont été consacrés à la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes.

### Pêche et aquaculture

- **Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable du plan de relance**

Ce dispositif a été doté de 48,3 M€ de reports 2021 en AE et 22,6 M€ en CP en LFI 2022. Après des mouvements de fongibilité au profit du dispositif « Navires innovants » et un transfert sortant vers le P149 pour le plan cétaqués, l'enveloppe se porte à 73 200 000 € en AE et 19 655 946 € en CP.

Ce dispositif a donné lieu à la consommation de 41,7 M€ en AE et 12,3 M€ en CP.

- **Développement de navires et bateaux pour une flotte durable et performante**

Ce dispositif a été doté de 13,5 M€ en CP en LFI 2022. Après des mouvements de fongibilité en provenance du dispositif « Aides aux investissements » et deux transferts sortants dont le premier vers le P149 pour le plan « cétaqués » et le deuxième remonté au P362, l'enveloppe se porte à 14 323 878 € en AE et 11 523 944 € en CP.

Il a donné lieu à la consommation de 822 328 € en AE et 4 548 169 € en CP, dont 300 000 € en AE et en CP en titre 3 et 522 328 € en AE et 4 248 469 € en CP, en titre 6.

- **Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture**

Ce dispositif, doté de 2,5 M€ de reports 2021 en AE et 4 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 873 472 € AE et 2 307 964 € en CP dont 300 000 € en AE et 1 451 482 € en CP en titre 6 et 573 472 € en AE et 856 482 € en CP en titre 3.

En synthèse, l'exécution de ce volet se présente de la façon suivante :

Il a été transféré à France AgriMer (FAM) 42,5 M€ en AE et 16,89 M€ en CP afin de renforcer la performance environnementale et sociale de la filière notamment via des appels à projets pour le développement de fermes piscicoles durables et encourager les investissements en matière de navires innovants. 0,3 M€ en AE et 0,59 M€ de subventions ont été envoyés en direct à divers organismes nationaux. 0,57 M€ en AE et 0,86 M€ en CP ont été délégués aux DIRM et DM en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux fins d'accroître son attractivité tant économique qu'à l'embauche.

## ACTION

### 07 – Infrastructures et mobilité vertes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Infrastructures et mobilité vertes		139 000 000	139 000 000	1 363 845 000	1 363 845 000	1 363 845 000
		1 013 310 865	1 013 310 865	1 162 470 667	1 162 470 667	1 162 470 667

L'action Infrastructures et mobilités vertes finance des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement ; elle s'inscrit dans la logique des propositions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat. En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'action concerne à la fois les transports individuels et les transports collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs. Les mesures portées par cette action permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale des transports et de développer la part modale des modes de transports non routiers (ferroviaire et vélo notamment) tout en répondant aux problématiques d'accessibilité et de desserte des territoires.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		19 525 932	3 830 000	4 702 301
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		19 525 932	3 830 000	4 702 301
Titre 5 : Dépenses d'investissement		22 420 993	80 315 000	70 322 298
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		22 420 993	80 315 000	70 322 298
Titre 6 : Dépenses d'intervention	139 000 000	971 363 941	1 279 700 000	1 087 446 068
Transferts aux ménages		369 117 732	363 650 000	369 117 732
Transferts aux entreprises		163 400 541	183 350 000	183 400 541
Transferts aux collectivités territoriales		34 704 668	9 600 000	13 186 795
Transferts aux autres collectivités	139 000 000	404 141 000	723 100 000	521 741 000
<b>Total</b>	<b>139 000 000</b>	<b>1 013 310 865</b>	<b>1 363 845 000</b>	<b>1 162 470 667</b>

### Ferroviaire - soutien aux petites lignes, aux trains de nuit et au fret

L'enveloppe significative prévue pour le secteur ferroviaire permet de poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire et les prestations offertes à plusieurs niveaux :

- en soutenant la régénération des petites lignes (en cofinancement notamment avec les Régions dans le cadre des contrats de plan État-Région –CPER-) ;
- en redéveloppant l'offre des trains de nuit ;
- en assurant le développement des infrastructures multimodales de fret ferroviaire afin de renforcer sa compétitivité aux côtés des régions dans le cadre de CPER pour la période 2021-2022.

La consommation de cette enveloppe a été la suivante :

- Petites lignes ferroviaires CPER : 55,5 M€ de CP ;
- Fret : 42 M€ de CP.

### Mobilités du quotidien

Transports en commun Les crédits relance prévus pour les transports en commun permettent de soutenir notamment le développement d'offres dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants ainsi que la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ou de métros. Ce financement vient ainsi compléter celui des collectivités.

285 M€ d'AE et 31,1 M€ de CP ont été consommés en 2022 pour les transports en commun de province et 154,7 M€ de CP ont été consommés pour les transports en commun en Île-de-France.

#### Plan vélo

Les financements permettent d'apporter, au plus près des besoins territoriaux, des aides financières pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de l'usage du vélo (ces aides étant complémentaires aux financements annuels proposés par appels à projets nationaux), ainsi que pour le stationnement en gare. Il n'y a pas eu de versement de CP en 2022 sur ce plan.

### Accélération des travaux d'infrastructures de transports

#### Bornes électriques

20,3 M€ de CP ont été consommés en 2022 pour cette mesure.

Ces crédits ont été confiés à l'Agence des services de paiement (ASP).

316 dossiers ont été déposés, représentant 2 436 points de recharge, dont 2 118 de plus de 150 kW, et environ 95 M€ de subventions demandées. La quasi totalité (89 %) des aires de service du réseau autoroutier concédé étaient équipées en station de recharge haute puissance. Les dernières devraient l'être courant 2023.

#### Ligne ferroviaire Lyon-Turin, voies navigables, voies réservées

Ces financements sont consacrés à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport qui concernent la mise en place de voies réservées aux modes partagés (dont covoiturage) pour éviter l'autosolisme, la régénération du réseau fluvial, avec une maximisation du potentiel d'investissement par des co-financements, et la réalisation de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

238,3 M€ de CP ont été consommés en 2022 sur cette enveloppe. 124 M€ ont également été consommés en AE pour équilibrer les 124 M€ de CP de ressource supplémentaire pour financer dans le cadre du P362 des mesures antérieures au plan de relance pour les transports. Ces 124 M€ ne sont donc pas inclus dans les mesures du plan de relance.

### Soutien à la demande en véhicules propres - Prime à la conversion, bonus électrique et innovation mobilité électrique et solidaire

La consommation sur cette mesure s'est élevée en 2022 à 532,5 M€ en AE et en CP.

Une baisse de 1 000 € du barème du bonus pour les véhicules électriques était initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En cohérence avec les annonces gouvernementales durant la campagne présidentielle, et dans un contexte de tension sur les chaînes d'approvisionnement des constructeurs lié à la crise des semi-conducteurs, et de flambée des prix des carburants, pour laquelle les véhicules électriques offrent des perspectives intéressantes, ce barème a été

successivement prolongé par un premier décret du 29 décembre 2021 pour six mois (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022), puis par un second décret du 29 juin 2022 pour une nouvelle période de six mois. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, par décret du 29 juin 2022, le taux d'émissions de CO<sub>2</sub> permettant de bénéficier du montant de bonus maximum (6 000 €) est abaissé de 20 à 0 grammes par kilomètre. Ainsi, seuls les véhicules neufs fonctionnant à l'électricité et/ou à l'hydrogène y sont éligibles. Les véhicules hybrides rechargeables neufs émettant entre 1 et 50 grammes de CO<sub>2</sub> par kilomètres peuvent bénéficier d'un montant de bonus moins élevé (1 000 €). Ce même décret de juin 2022 rehausse le plafond maximum d'acquisition de 45 000 € à 47 000 € TTC pour qu'une voiture particulière neuve fonctionnant à l'électricité et/ou à l'hydrogène bénéficie du montant maximal du bonus.

En 2022, le nombre de bonus attribués s'élève à 326 000 dont 71 % pour des véhicules électriques neufs (y compris véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur), 8 % pour des véhicules électriques d'occasion, et 21 % pour des véhicules hybrides rechargeables neufs. Cela représente une hausse de près de 20 % par rapport aux 270 000 bonus attribués en 2021. En 2022, 92 000 primes à la conversion ont été attribuées.

### Verdissement du parc automobile de l'État

Une enveloppe totale de 155 M€ est consacrée par le plan de relance au verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur (115 M€), de la justice (15 M€) et des douanes (25 M€). L'année 2022 a permis de procéder à l'engagement quasi-total de ces crédits. Ainsi :

- Le dispositif de verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur a donné lieu à la consommation de 10 M€ en AE et 55 M€ en CP ;
- Le dispositif de verdissement du parc automobile de la justice a donné lieu à la consommation de 0,5 M€ en AE et de 6,4 M€ en CP. Cela fait suite à l'engagement de la quasi-totalité des AE du dispositif dès 2021 (96 % soit 14,4 M€) ;
- Le dispositif de verdissement du parc automobile des douanes, a donné lieu à la consommation de 12,4 M€ d'AE et 11,6 M€ de CP.

### Résilience des réseaux électriques

34,9 M€ d'AE et 13,2 M€ de CP ont été consommés sur cette ligne en 2022.

En 2021 et 2022, 128 dossiers ont été financés pour 50 M€ de crédits consommés en AE=CP. Ces subventions se répartissent dans les domaines techniques suivants :

- 26 opérations de sécurisation de réseaux à fils nus (7 M€) ;
- 11 opérations de sécurisation des réseaux vis-à-vis des intempéries (10 M€) ;
- 28 opérations d'amélioration du pilotage de l'éclairage public (17,5 M€) ;
- 52 opérations d'installations de bornes de recharge de véhicules électriques, en complément du dispositif de droit commun (12,8 M€).

## ACTION

### 08 – Énergies et technologies vertes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Énergies et technologies vertes		17 430 000	0 17 430 000		1 008 294 779 380 300 459	1 008 294 779 380 300 459

L'action Énergie et technologies vertes vise à positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable, à soutenir les innovations au service de la transition écologique, à renforcer la compétitivité des entreprises dans la filière nucléaire tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et à aider les secteurs aéronautique et automobile.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-335 953		4 260 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-335 953		4 260 548
Titre 6 : Dépenses d'intervention		8 765 953	1 008 294 779	367 039 911
Transferts aux ménages		2 430 000		270 000
Transferts aux entreprises		6 335 953	1 008 294 779	366 769 911
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		9 000 000		9 000 000
Dotations en fonds propres		9 000 000		9 000 000
<b>Total</b>		<b>17 430 000</b>	<b>1 008 294 779</b>	<b>380 300 459</b>

**Stratégie hydrogène - projets européens : 264,1 M€ en CP**

Le dispositif PIIEC (projet important d'intérêt européen commun) permet de financer la part des dépenses des industriels relatives à des travaux de recherche et de développement, à des premiers déploiements industriels et à des projets d'infrastructures énergétiques.

A la suite de la signature de la convention de mandat entre l'État et Bpifrance relative à la gestion du PIIEC Hydrogène le 29 décembre 2021, la totalité des 1 275 M€ a pu être engagée en 2021. Les premiers décaissements sont intervenus en 2022, pour un total de 264,1 M€.

**Stratégie hydrogène – appels à projets : 25 M€ en AE et 19,6 M€ en CP en 2022**

Les aides ont porté sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, des infrastructures de production d'hydrogènes par électrolyse pour des besoins d'hydrogène existant en industrie et/ou des nouveaux usages en mobilité. L'intégralité des fonds prévus dans le cadre du plan de relance (75 M€) ont été engagés sur cette mesure. Celle-ci trouvera une résonance en 2023 à la fois dans le budget d'intervention classique de l'ADEME mais aussi au travers de France 2030.

**Nucléaire – 11,4 M€ en AE et 32,4 M€ en CP****Recherche et développement dans la filière nucléaire : 9 M€ en AE et CP**

Au titre de l'action consacrée au soutien à l'innovation et à la recherche et développement dans la filière nucléaire, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a bénéficié d'une subvention de 39 M€, afin de soutenir ses dépenses d'investissements destinés à des projets de développement de ses plateformes expérimentales. Deux projets sont concernés par cette action :

- (i) le projet NEWTAM, qui a pour objectif d'augmenter les capacités de la plateforme expérimentale TAMARIS dédiée à la qualification sismique des équipements de l'industrie électronucléaire
- (ii) le projet NEWPLINIUS, visant à construire une nouvelle plateforme expérimentale, dédiée à l'étude des accidents graves de plusieurs filières de réacteurs.

En 2021, afin de permettre au CEA d'engager les montants nécessaires au lancement de ces deux projets et d'assurer les premiers engagements, un premier paiement de 30 M€ a été réalisé, sous la forme d'une dotation en fonds propres. S'agissant du projet NEWTAM, l'année 2021 a notamment été marquée par la création des outils de pilotage du projet (coûts, délais, risques, interfaces, base documentaire et répertoires partagés), la réalisation des études de sols et d'impact environnemental et la rédaction du cahier des charges. Concernant le projet NEWPLINIUS, l'année 2021 a été consacrée à l'étude de conception à coût objectif (*design to cost*) du projet et à la définition du choix du modèle industriel.

Un second paiement de 9 M€ a été réalisé en 2022, sous la forme d'une dotation en fonds propres. Concernant le projet NEWTAM, le marché de conception/réalisation de l'extension du bâtiment ainsi que celui concernant l'approvisionnement des composants pour les autres procédés ont été signés le 19 décembre 2022. Concernant le

projet NEWPLINIUS, le marché de conception-réalisation du bâtiment a fait l'objet en 2022 d'une procédure commerciale avec négociation. Suite au retrait d'un candidat, la seule offre reçue à l'été 2022 a été jugée non conforme. Le CEA a alors décidé de procéder à une reprise d'APS internalisée. Ce travail est en cours et doit s'achever au début du premier trimestre 2024.

### **Usine du futur : 12,3 M€ de CP**

Les projets soutenus par ce dispositif visent à améliorer la compétitivité des entreprises en leur permettant de lever un certain nombre de verrous auxquels elles sont confrontées ou d'optimiser leurs processus : utilisation de l'intelligence artificielle en soutien au diagnostic, optimisation des interventions de maintenance, lutte contre l'obsolescence, traçabilité. Un total de 55 M€ d'AE a été ouvert en 2021 pour le lancement d'appels à projets adressés aux filières industrielles en 2020, dont plusieurs relèves ont eu lieu en 2020 et 2021.

La gestion de ce dispositif est confiée à la DGE, dans le cadre d'une convention de délégation de gestion entre le RBOP DGEC et le RUO DGE. Cette action est déployée dans le cadre de la convention État-Bpifrance « Actions de soutien aux investissements de modernisation » du 29 septembre 2020, modifiée par avenant le 15 décembre 2020. Un montant de 11,7 M€ a été consommé en CP en 2021. En 2022, ce montant s'élève à 12,3 M€.

### **Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences : 2,4 M€ en AE et 11,1 M€ en CP**

Cette action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière nucléaire comprend les axes suivants :

- d'une part, le soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (70 M€ d'AE engagées en 2021) : certaines entreprises fournisseurs d'EDF ont besoin de moderniser leur outil de production pour continuer à fournir les pièces nécessaires à l'exploitation du parc existant ou pour le développement des différents projets de construction de la filière. La filière offre aussi, comme d'autres, des opportunités de relocalisation qui font l'objet d'un accompagnement. Cette mesure a été intégrée au sein de l'appel à projets (AAP) « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance. Dans le cadre des 3 premières relèves, 43 projets ont été déclarés lauréats en 2021 avec un montant total de 51,1 M€ de subventions accordées, pour 226,4 M€ d'investissements totaux. La dernière relève de cet AAP a eu lieu en septembre 2021, aucun lauréat n'a donc été annoncé au titre d'un dépôt de dossier réalisé en 2022 ;
- d'autre part, le développement et renforcement des compétences de la filière nucléaire (2,4 M€ d'AE engagées en 2022) : il s'agit de soutenir les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme le soudage. Cette action permet de préserver les gestes techniques nécessaires à la bonne exploitation des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière. Cette mesure a fait notamment l'objet d'un AAP « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » opéré par Bpifrance. En 2022, le financement du dispositif de bourse d'étude nucléaire mis en œuvre par l'association « Université des métiers du nucléaire » (UMN) a entraîné une consommation d'AE à hauteur de 2,4 M€. Au total, en 2022 au titre de l'année scolaire 2021-2022, 50 élèves ont bénéficié de bourses au sein de 10 lycées pilotes pour un montant total de 0,27 M€.

### **Plans de soutien aéronautique et automobile : -19 M€ en AE et 64,1 M€ en CP**

Les deux dispositifs « Automobile » et « Aéronautique », portés par la DGE, ont rencontré un fort attrait, face à l'ampleur de la crise liée au Covid pour ces secteurs et à la rapidité de la transition vers les nouvelles formes de mobilité (notamment électriques). A ce stade, la quasi-totalité des AE disponibles a été engagée auprès de Bpifrance en 2021. La consommation négative à hauteur de -19 M€ en 2022 s'explique par des retraits d'engagement.

Sur le volet automobile, 22 M€ de CP ont été versés à Bpifrance pour le financement des aides de l'appel à projets « Modernisation de la filière automobile ».

Sur le volet aéronautique, 41,9 M€ de CP ont été consommés en 2022 au titre de l'action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière, correspondant à 145 aides décaissées par l'opérateur. Au total, 180,7 M€ de CP ont été consommés entre 2020 et fin 2022 sur cette mesure.



## Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

## ACTION

## 09 – Dotation régionale d'investissement

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Dotation régionale d'investissement		29 652 625	0		47 450 000	47 450 000
			<b>29 652 625</b>		152 746 420	<b>152 746 420</b>

La loi de finances pour 2022 a ouvert 30 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 57,45 M€ en crédits de paiement (CP) au titre de l'action 09 « Dotation régionale d'investissement » (DRI).

Cette enveloppe, dédiée aux régions, permet à ces dernières d'engager notamment un plan conséquent de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics. L'exercice 2022 s'est clôturé avec un engagement de 29 650 675 € d'AE, pour une extension portuaire visant à exploiter un parc éolien littoral à Port-la-Nouvelle (11). Ce montant a été corrigé d'un retrait résiduel d'AE 2021 et une consommation de 152 744 470 € de CP. Ainsi, la quasi-totalité de l'enveloppe d'AE a été engagée en 2022. S'agissant des CP, le montant consommé en 2022 représente 68 % de l'enveloppe de CP programmée pour l'exercice 2022, reports 2021 compris. Le reliquat non consommé s'explique principalement par le contexte économique et en particulier les difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 950		1 950
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 950		1 950
Titre 6 : Dépenses d'intervention		29 650 675	47 450 000	152 744 470
Transferts aux entreprises				24 957 570
Transferts aux collectivités territoriales		29 650 675	47 450 000	125 499 725
Transferts aux autres collectivités				2 287 176
<b>Total</b>		<b>29 652 625</b>	<b>47 450 000</b>	<b>152 746 420</b>

La DRI porte uniquement des dépenses d'intervention concernant le projet d'extension portuaire de Port-la-Nouvelle, ainsi que les restes à payer de l'enveloppe de 600 M€ engagée en 2021. La dépense de fonctionnement évoquée dans le tableau résulte d'une erreur d'imputation.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)</b>	<b>370 000</b>					<b>185 000</b>
Transferts	370 000					185 000
<b>ASP - Agence de services et de paiement (P149)</b>	<b>1 029 127 249</b>	<b>768 140 889</b>			<b>737 663 812</b>	<b>503 820 678</b>
Transferts	1 029 127 249	768 140 889			737 663 812	503 820 678
<b>CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>				
Dotations en fonds propres	17 000	17 000				
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>507 295 600</b>	<b>183 656 340</b>			<b>225 249 178</b>	<b>347 480 635</b>
Transferts	507 295 600	183 656 340			225 249 178	347 480 635
<b>GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)</b>	<b>5 000 000</b>	<b>2 500 000</b>			<b>5 243 000</b>	<b>1 743 000</b>
Transferts	5 000 000	2 500 000			5 243 000	1 743 000
<b>IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)</b>	<b>6 000</b>	<b>1 800</b>				<b>4 200</b>
Transferts	6 000	1 800				4 200
<b>INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)</b>	<b>79 497</b>	<b>79 497</b>				
Dotations en fonds propres	79 497	79 497				
<b>ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)</b>	<b>65 894</b>	<b>65 894</b>				
Dotations en fonds propres	65 894	65 894				
<b>INI - Institution nationale des Invalides (P169)</b>	<b>866 800</b>	<b>866 800</b>				
Dotations en fonds propres	866 800	866 800				
<b>ONF - Office national des forêts (P149)</b>	<b>39 060 098</b>	<b>34 500 290</b>			<b>30 691 936</b>	<b>27 656 865</b>
Subventions pour charges de service public	18 516	14 813				
Dotations en fonds propres	5 714 892	5 714 892				
Transferts	33 326 690	28 770 585			30 691 936	27 656 865
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>	<b>323 328</b>	<b>323 328</b>				
Dotations en fonds propres	323 328	323 328				
<b>Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)</b>	<b>3 059 000</b>	<b>3 059 000</b>			<b>654 200</b>	<b>654 200</b>
Dotations en fonds propres	3 059 000	3 059 000			654 200	654 200
<b>Musée du Louvre (P175)</b>	<b>9 644 616</b>	<b>2 530 587</b>				<b>4 149 216</b>
Dotations en fonds propres	9 644 616	2 530 587				4 149 216
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>	<b>521 699</b>	<b>69 300</b>				<b>452 399</b>
Dotations en fonds propres	521 699	69 300				452 399
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>	<b>2 119 875</b>	<b>90 569</b>			<b>2 200 000</b>	<b>2 689 306</b>
Dotations en fonds propres	2 119 875	90 569				2 029 306
Transferts					2 200 000	660 000
<b>CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)</b>	<b>1 079 851</b>	<b>127 342</b>			<b>0</b>	<b>952 509</b>
Dotations en fonds propres	1 079 851	127 342			0	952 509
<b>CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)</b>	<b>2 687 652</b>	<b>411 356</b>				<b>2 276 296</b>
Dotations en fonds propres	2 687 652	411 356				2 276 296

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>	<b>12 397 447</b>	<b>2 683 853</b>			<b>1 822</b>	<b>9 715 416</b>
Dotations en fonds propres	12 397 447	2 683 853			1 822	9 715 416
<b>ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)</b>	<b>6 092 873</b>	<b>6 092 873</b>				
Dotations en fonds propres	6 092 873	6 092 873				
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>	<b>11 971 056</b>	<b>11 971 056</b>				
Dotations en fonds propres	11 971 056	11 971 056				
<b>ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)</b>	<b>1 948 000</b>	<b>1 948 000</b>				
Dotations en fonds propres	1 948 000	1 948 000				
<b>X - Ecole polytechnique (P144)</b>	<b>5 175 000</b>	<b>5 175 000</b>				
Dotations en fonds propres	5 175 000	5 175 000				
<b>Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)</b>	<b>7 964 880</b>	<b>801 756</b>			<b>0</b>	<b>7 163 124</b>
Dotations en fonds propres	7 964 880	801 756			0	7 163 124
<b>Musée de l'air et de l'espace (P212)</b>	<b>106 041</b>	<b>106 041</b>				
Dotations en fonds propres	106 041	106 041				
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>	<b>362 000</b>	<b>362 000</b>				
Dotations en fonds propres	362 000	362 000				
<b>Musée national de la marine (P212)</b>	<b>259 600</b>	<b>259 600</b>				
Dotations en fonds propres	259 600	259 600				
<b>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)</b>	<b>36 900</b>	<b>36 900</b>				
Dotations en fonds propres	36 900	36 900				
<b>AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)</b>	<b>2 465 000 000</b>	<b>531 750 000</b>			<b>404 000 000</b>	<b>572 400 000</b>
Transferts	2 465 000 000	531 750 000			404 000 000	572 400 000
<b>Météo-France (P159)</b>	<b>1 652 691</b>	<b>502 091</b>				<b>1 150 600</b>
Dotations en fonds propres	1 652 691	502 091				1 150 600
<b>Agences de l'eau (P113)</b>	<b>258 317 300</b>	<b>64 645 174</b>			<b>1 500 000</b>	<b>109 325 501</b>
Dotations en fonds propres	1 979 500	326 975				1 121 000
Transferts	256 337 800	64 318 199			1 500 000	108 204 501
<b>CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)</b>	<b>15 127 518</b>	<b>6 256 376</b>			<b>10 128 496</b>	<b>8 125 000</b>
Transferts	15 127 518	6 256 376			10 128 496	8 125 000
<b>OFB - Office français de la biodiversité (P113)</b>	<b>64 521 445</b>	<b>22 123 720</b>			<b>24 266 275</b>	<b>39 318 700</b>
Dotations en fonds propres	114 000	114 000			3 266 000	655 000
Transferts	64 407 445	22 009 720			21 000 275	38 663 700
<b>IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)</b>	<b>22 000 000</b>	<b>15 000 000</b>				<b>7 000 000</b>
Transferts	22 000 000	15 000 000				7 000 000
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>	<b>846 466 411</b>	<b>193 770 882</b>			<b>645 381 809</b>	<b>322 052 518</b>
Dotations en fonds propres	1 103 450	117 362				986 088
Transferts	845 362 961	193 653 520			645 381 809	321 066 430
<b>TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)</b>	<b>1 407 780</b>	<b>258 953</b>				<b>1 148 827</b>
Dotations en fonds propres	1 407 780	258 953				1 148 827
<b>Parcs nationaux (P113)</b>	<b>15 693 716</b>	<b>5 303 746</b>			<b>8 636 363</b>	<b>12 896 109</b>
Subventions pour charges de service public	406 667	98 405				
Dotations en fonds propres	6 558 660	2 298 915				4 259 745
Transferts	8 728 389	2 906 426			8 636 363	8 636 364
<b>ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>				

## Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	1 200 000	1 200 000				
<b>ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>				
Dotations en fonds propres	30 000	30 000				
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>	<b>5 030 495</b>	<b>2 316 255</b>			<b>2 843 669</b>	<b>3 335 960</b>
Dotations en fonds propres	1 099 095	218 135				880 960
Transferts	3 931 400	2 098 120			2 843 669	2 455 000
<b>ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (P217)</b>	<b>3 697 800</b>	<b>1 902 390</b>				<b>1 795 410</b>
Dotations en fonds propres	3 697 800	1 902 390				1 795 410
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>	<b>212 432</b>	<b>212 432</b>				
Subventions pour charges de service public	212 432	212 432				
<b>EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)</b>	<b>6 934 000</b>	<b>3 528 274</b>				<b>3 405 726</b>
Dotations en fonds propres	6 934 000	3 528 274				3 405 726
<b>Réseau Canopé (P214)</b>					<b>20 000</b>	
Transferts					20 000	
<b>Business France (P134)</b>	<b>1 218 947</b>	<b>1 218 947</b>				
Dotations en fonds propres	1 218 947	1 218 947				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>626 465 583</b>	<b>107 038 127</b>			<b>2 649 496</b>	<b>250 714 551</b>
Subventions pour charges de service public	175 850	133 222			767 150	809 778
Dotations en fonds propres	617 328 393	103 315 329			1 889 192	248 259 876
Transferts	8 961 340	3 589 576			-6 846	1 644 897
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>	<b>96 908 073</b>	<b>22 009 288</b>				<b>43 687 794</b>
Dotations en fonds propres	95 069 083	20 170 298				43 687 794
Transferts	1 838 990	1 838 990				
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>13 429 547</b>	<b>2 374 368</b>				<b>3 606 236</b>
Dotations en fonds propres	13 184 947	2 374 368				3 606 236
Transferts	244 600					
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>860 372</b>	<b>60 000</b>				<b>800 372</b>
Dotations en fonds propres	860 372	60 000				800 372
<b>Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)</b>	<b>244 433 473</b>	<b>50 615 387</b>			<b>3 556 553</b>	<b>105 552 367</b>
Dotations en fonds propres	241 208 371	48 326 946			3 556 553	104 615 793
Transferts	3 225 102	2 288 441				936 574
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>2 570 000</b>	<b>934 420</b>				<b>1 635 580</b>
Dotations en fonds propres	2 570 000	934 420				1 635 580
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>118 400</b>	<b>35 520</b>				
Transferts	118 400	35 520				
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>	<b>69 954 414</b>	<b>37 762 515</b>			<b>9 000 000</b>	<b>25 005 266</b>
Dotations en fonds propres	69 954 414	37 762 515			9 000 000	25 005 266
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>	<b>1 508 059</b>	<b>397 805</b>				<b>837 454</b>
Dotations en fonds propres	1 508 059	397 805				837 454
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>30 004 532</b>	<b>5 607 680</b>			<b>-509 000</b>	<b>6 303 105</b>
Dotations en fonds propres	30 004 532	5 607 680			-509 000	6 303 105
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>	<b>6 999 025</b>	<b>2 501 577</b>				<b>4 497 448</b>

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	6 999 025	2 501 577				4 497 448
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>12 972 386</b>	<b>4 739 110</b>			<b>-605 219</b>	<b>3 846 413</b>
Dotations en fonds propres	12 837 386	4 631 110			-762 827	3 705 761
Transferts	135 000	108 000			157 608	140 652
<b>CNES - Centre national d'études spatiales (P193)</b>	<b>9 912 774</b>	<b>1 677 754</b>				<b>6 024 567</b>
Dotations en fonds propres	9 912 774	1 677 754				6 024 567
<b>IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)</b>	<b>8 029 440</b>	<b>833 446</b>				<b>567 009</b>
Dotations en fonds propres	8 029 440	833 446				567 009
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>	<b>1 748 756</b>	<b>1 590 893</b>				
Dotations en fonds propres	1 748 756	1 590 893				
<b>IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)</b>	<b>21 560 000</b>	<b>7 946 000</b>				
Dotations en fonds propres	21 560 000	7 946 000				
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>	<b>27 008 574</b>	<b>6 193 574</b>				<b>15 117 000</b>
Dotations en fonds propres	27 008 574	6 193 574				15 117 000
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>	<b>7 966 873</b>	<b>1 342 049</b>			<b>-238 800</b>	<b>3 088 592</b>
Dotations en fonds propres	7 966 873	1 342 049			-238 800	3 088 592
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>1 973 233</b>	<b>591 970</b>				
Transferts	1 973 233	591 970				
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>15 371 326</b>	<b>15 371 326</b>			<b>8 855</b>	<b>8 855</b>
Dotations en fonds propres	15 371 326	15 371 326			8 855	8 855
<b>LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)</b>	<b>4 849 999</b>	<b>4 849 999</b>				
Dotations en fonds propres	4 849 999	4 849 999				
<b>Universcience (P361)</b>	<b>1 836 458</b>	<b>1 107 458</b>				<b>729 000</b>
Dotations en fonds propres	1 836 458	1 107 458				729 000
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>9 540 000</b>	<b>742 408</b>				<b>2 000 000</b>
Dotations en fonds propres	9 540 000	742 408				2 000 000
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>	<b>336 000</b>	<b>336 000</b>				
Dotations en fonds propres	336 000	336 000				
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>	<b>490 000</b>	<b>490 000</b>				
Dotations en fonds propres	490 000	490 000				
<b>ANS - Agence nationale du sport (P219)</b>	<b>50 000 000</b>	<b>25 000 000</b>			<b>50 000 000</b>	<b>37 750 000</b>
Transferts	50 000 000	25 000 000			50 000 000	37 750 000
<b>Ecoles nationales des sports (P219)</b>	<b>2 687 329</b>	<b>2 687 329</b>				
Dotations en fonds propres	2 687 329	2 687 329				
<b>EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)</b>	<b>2 561 870</b>	<b>1 025 000</b>				<b>1 536 870</b>
Dotations en fonds propres	2 561 870	1 025 000				1 536 870
<b>Pôle emploi (P102)</b>	<b>9 855 279</b>	<b>1 894 325</b>				<b>5 497 359</b>
Dotations en fonds propres	9 855 279	1 894 325				5 497 359
<b>AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)</b>	<b>27 527 599</b>	<b>13 002 134</b>			<b>59 598</b>	<b>11 059 598</b>
Dotations en fonds propres	27 527 599	13 002 134			59 598	11 059 598
<b>ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)</b>	<b>1 520 200 000</b>	<b>577 800 000</b>			<b>463 800 000</b>	<b>865 200 000</b>
Transferts	1 520 200 000	577 800 000			463 800 000	865 200 000
<b>ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)</b>	<b>11 046 067</b>	<b>1 471 937</b>				<b>3 275 000</b>

## Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	11 046 067	1 471 937				3 275 000
<b>VNF - Voies navigables de France (P203)</b>	<b>1 507 572</b>	<b>1 507 572</b>				
Dotations en fonds propres	1 507 572	1 507 572				
<b>Total</b>	<b>8 198 381 504</b>	<b>2 777 433 283</b>			<b>2 626 202 043</b>	<b>3 389 237 632</b>
Total des subventions pour charges de service public	813 465	458 872			767 150	809 778
Total des dotations en fonds propres	1 354 850 322	344 659 940			16 925 593	534 654 358
Total des transferts	6 842 717 717	2 432 314 472			2 608 509 300	2 853 773 496